ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET
EUROPÄISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN PARLAIMINT NA hEORPA PARLAMENTO EUROPEO EIROPAS PARLAMENTS
EUROPOS PARLAMENTAS EURÓPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLEMENT
PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN
EURÓPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROPAPARLAMENTET

Session plénière

Le Point de la session - Strasbourg, 13-16 Mars 2006

- Hommage au combat des femmes et aux victimes du terrorisme
- Moyen-Orient : les députés redoutent l'escalade de la violence
- Stratégie de Lisbonne : état des lieux avant le Conseil de printemps
- Mettre fin aux trafics sexuels et instituer une journée contre la traite des êtres humains
- Un nouvel institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes
- Déclaration contre le racisme dans le football
- Non aux délocalisations subventionnées par l'UE
- Prévoir et anticiper les conséquences sociales des restructurations
- Un programme d'action européen pour la santé
- Les députés veulent éradiquer la pollution au mercure

Service de presse
Direction des médias
Directeur - Porte-parole : Jaume DUCH GUILLOT

Fabienne GUTMANN-VORMUS et Baptiste CHATAIN
E-mail: presse-FR@europarl.europa.eu
BXL: (32-2) 28 40650
STR: (33-3) 881 72649

Claudine BIASINI
E-mail: presse-FR@europarl.europa.eu
BXL: (32-2) 28 43359
STR: (33-3) 881 74457

Internet: http://www.europarl.europa.eu/news/expert/tous_les_briefing/default/default_fr.htm

Points forts

Hommage au combat des femmes et aux victimes du terrorisme

Le président Josep BORRELL FONTELLES a tenu à rappeler deux temps forts de la semaine dernière au Parlement : la Journée internationale de la femme du 8 mars et la Journée européenne des victimes du terrorisme commémorée le 10 mars.

Moyen-Orient : les députés redoutent l'escalade de la violence

Les représentants des groupes politiques, du Conseil et de la Commission se sont exprimés, sans Mahmoud Abbas, au lendemain de la prise d'assaut par Tsahal d'une prison palestinienne à Jéricho, le Président de l'Autorité Palestinienne étant rentré précipitamment à Ramallah, mardi 14 mars dans la soirée. La plupart des orateurs ont dénoncé l'action unilatérale d'Israël et les violences qui ont suivi en exprimant leur préoccupation pour le processus de paix.

Le Parlement "très préoccupé par la situation en Belarus"

Suite aux évènements des derniers jours intervenus lors de la campagne des élections présidentielles en Belarus, la Conférence des Présidents du Parlement Européen lors de sa réunion du 16 mars 2006 a déploré l'arrestation de nombreux opposants politiques, journalistes et militants d'ONG.

Elargissement : les députés posent la question de la "capacité d'absorption" de l'UE

L'Union devrait tenir ses promesses vis-à-vis des pays candidats et futurs candidats, mais également prendre pleinement en compte la capacité d'absorption de l'UE, estime le Parlement. Si nécessaire, la Commission devrait proposer une étroite relation multilatérale à tous les pays qui ne se sont pas vus offrir la perspective de l'adhésion. Les pays qui ont cette perspective devraient être admis sans restriction dans ce cadre multilatéral, option intermédiaire avant la pleine adhésion.

Stratégie de Lisbonne : état des lieux avant le Conseil de printemps

La stratégie de Lisbonne dans la perspective de la préparation du prochain Conseil Européen de Bruxelles, les 23 et 24 mars, a fait l'objet d'une résolution du Parlement européen, adoptée le mercredi 15 mars à Strasbourg. Les députés ont également débattu avec le Conseil et la Commission des chantiers prioritaires à ouvrir pour faire avancer la stratégie.

Mettre fin aux trafics sexuels et instituer une journée contre la traite des êtres humains

Les députés ont à nouveau fermement condamné le trafic des êtres humains à des fins sexuelles, en particulier des femmes et des enfants. Dans une résolution adoptée mercredi 15 mars, dans le droit fil du séminaire du 8 mars sur la prostitution forcée pendant les événements sportifs, le Parlement propose des stratégies pour combattre ce fléau. Les députés appellent à lancer une campagne européenne d'information pour sensibiliser le grand public et réduire la demande.

Un nouvel institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Le futur Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour gagner en efficacité devrait bénéficier d'un champ d'action plus précis, selon un rapport de 1ère lecture de Lissy GRÔNER (PSE, DE) et Amalia SARTORI (PPE-DE, IT) adopté mardi 14 mars. Les députés réclament également des garanties concernant l'équilibre entre hommes et femmes au sein du conseil d'administration de l'institut.

Déclaration contre le racisme dans le football

A l'initiative d'Emine BOZKURT (PSE, NL), de Claude MORAES (PSE, UK), de Christopher HEATON-HARRIS (PPE/DE, UK), de Cem ÖZDEMIR (Verts/ALE, DE) et d'Alexander ALVARO (ADLE, DE), 423 députés ont signé une déclaration sur la lutte contre le racisme dans le football.

Non aux délocalisations subventionnées par l'UE

Selon le rapport d'Alain HUTCHINSON (PSE, BE) adopté mardi 14 mars, la Commission devrait pénaliser sévèrement les sociétés bénéficiaires d'une aide financière de l'UE qui délocalisent leurs activités dans un délai de sept ans. Le Parlement européen exige que les pratiques qui ne favorisent ni la cohésion économique ni l'objectif stratégique du plein emploi - comme les relocalisations injustifiées susceptibles de faire disparaître des postes de travail - ne soient en aucun cas financées par des fonds européens.

Prévoir et anticiper les conséquences sociales des restructurations

Le rapport de Jean-Louis COTTIGNY (PSE, FR), adopté mercredi 15 mars par l'Assemblée plénière, souligne l'importance de la prévention des conséquences sociales des restructurations. Avec ce texte sur les "restructurations et l'emploi", les députés demandent la mise en place de nouveaux outils pour mieux aborder ces questions.

Spécialités régionales : le Parlement tient à des normes d'étiquetage strictes

Le Parlement a adopté, jeudi 16 mars, deux rapports de Wilhelm GRAEFE zu BARINGDORF (Verts/ALE, DE). Le texte porte sur une proposition de la Commission visant à adapter la législation européenne sur la protection et l'étiquetage des "spécialités régionales", et préconise des normes élevées d'identification pour ces produits.

Mandat d'arrêt européen : Le Parlement en appelle aux Etats membres

Le rapport d'Adeline HAZAN (PSE, FR), adopté mercredi 15 mars par 521 voix pour, 99 contre et 36 abstentions, dénonce les difficultés dans la mise en œuvre du mandat d'arrêt européen et adresse pour recommandation au Conseil de veiller au respect du principe de reconnaissance mutuelle.

Catastrophes naturelles : le Parlement pour un instrument de réaction rapide

Les catastrophes naturelles de 2004-2005, comme le tsunami en Asie, le cyclone Katrina, les inondations en Europe centrale, la sécheresse et les feux en Espagne et au Portugal ont souligné le besoin d'une action plus efficace au niveau européen, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. Les eurodéputés ont adopté mardi 14 mars un rapport sur une proposition de la Commission visant à mettre sur pied de nouveaux outils.

Un programme d'action européen pour la santé

Quel rôle l'Union européenne peut-elle jouer en matière de santé ? Pour le Parlement européen, il s'agit d'un rôle important qui intervient en complément de l'action des Etats membres. Comment ? Par le biais d'un nouveau programme communautaire, d'une durée de sept ans, consacré au secteur de la santé et dont les citoyens devraient grandement bénéficier.

Les députés veulent éradiquer la pollution au mercure

Les députés considèrent que la stratégie communautaire de la Commission destinée à réduire les émissions de mercure ainsi que l'offre et la demande au niveau européen - en vue d'y mettre fin à terme -, à gé-

rer les excédents et à protéger la population contre une exposition au mercure est un pas en avant dans la bonne direction mais ils estiment que les actions proposées doivent être suivies de dispositions législatives.

Budget des institutions en 2007 : priorité à la communication et à l'élargissement

Les députés ont adopté, mercredi 15 mars, un rapport de Louis GRECH (PSE, MT) concernant les orientations et l'avant projet de budget des différentes institutions pour l'exercice budgétaire 2007. Améliorer la communication avec les citoyens et assurer le succès de l'élargissement sont les priorités mises en avant par le Parlement.

Droit des sociétés : les députés souhaitent faciliter les modifications de capital

En approuvant, le mardi 14 mars le rapport de Piia-Noora KAUPPI (PPE-DE, FI) le Parlement soutient l'initiative de la Commission visant à favoriser la compétitivité des entreprises européennes sans entraver les droits des créanciers. En amendant la seconde directive sur le droit des sociétés, les députés souhaitent réduire la charge réglementaire imposée aux sociétés anonymes.

Parler d'une seule voix au sein du FMI…

Le Parlement souhaite une meilleure coordination des positions européennes au sein du FMI et encourage l'institution - actuellement en période de réforme interne - à contribuer davantage aux objectifs du Millénaire, tel est le double message du rapport de Benoît HAMON préparé par la commission des Affaires économiques et monétaires adopté mardi 14 mars.

Sommaire

Le Point de la session - Strasbourg, 13-16 Mars 2006 1
Points forts 3
Sommaire 6
Institutions 8
Hommage au combat des femmes et aux victimes du terrorisme 8
Relations extérieures 9
Moyen-Orient : les députés redoutent l'escalade de la violence 9
Le Parlement "très préoccupé par la situation en Belarus" 11
Elargissement 13
Elargissement : les députés posent la question de la "capacité d'absorption" de l'UE 13
Conseil européen 15
Stratégie de Lisbonne : état des lieux avant le Conseil de printemps 15
Droits de la femme/Egalité des chances 22
Mettre fin aux trafics sexuels et instituer une journée contre la traite des êtres humains 22
Un nouvel institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes 23
Sport 25
Déclaration contre le racisme dans le football 25
Politique régionale 26
Non aux délocalisations subventionnées par l'UE 26
Politique sociale 28
Prévoir et anticiper les conséquences sociales des restructurations 28
Agriculture 30
Spécialités régionales : le Parlement tient à des normes d'étiquetage strictes 30
Justice et affaires intérieures 32
Mandat d'arrêt européen : Le Parlement en appelle aux Etats membres 32
Protection civile 33
Catastrophes naturelles : le Parlement pour un instrument de réaction rapide 33
Santé publique 35
Un programme d'action européen pour la santé 35
Environnement 37
Les députés veulent éradiquer la pollution au mercure 37
Budget 39
Budgets des institutions en 2007: priorité à la communication et à l'élargissement 39
Libre circulation des capitaux 41
Droit des sociétés : les députés souhaitent faciliter les modifications de capital 41
Développement et coopération 42
Parler d'une seule voix au sein du FMI… 42
Institutions 44
Autres votes 44
Projet d'ordre du jour de la session 46

Codes des procédures parlementaires..... 47
Abréviations..... 47
Groupes politiques..... 47
Groupes politiques au Parlement européen..... 48

Institutions

Hommage au combat des femmes et aux victimes du terrorisme

Le président Josep BORRELL FONTELLES a tenu à rappeler deux événements importants qui se sont déroulés la semaine dernière au Parlement : la Journée internationale de la femme du 8 mars et la Journée européenne des victimes du terrorisme commémorée le 10 mars.

Le Président du Parlement a évoqué tout d'abord la Journée internationale de la femme du 8 mars en déplorant la violence de la répression intervenue contre une manifestation pacifique à Téhéran : "*le Parlement est solidaire avec toutes les femmes qui revendiquent leurs droits sans violence*". Félicitant la commission des Droits de la femme qui a organisé un séminaire très largement suivi, le Président a insisté "*Il ne faut pas oublier que le manque d'égalité entre hommes et femmes est un combat à poursuivre toute l'année*".

Pour la 2ème fois après les tragédies de Madrid du 11 mars 2004 et de Londres du 7 juillet 2005, le Parlement a commémoré, le 10 mars, la Journée européenne des victimes du terrorisme. 600 élèves de Londres et de Bruxelles ont été invités pour participer à cet hommage. Plusieurs députés ont pris part à la cérémonie présidée par Stavros Lambrinidis (PSE, EL), vice-président de la commission des Libertés civiles. "*Le Parlement doit rester mobilisé pour la lutte contre toutes les formes de terrorisme, c'est un combat qu'aucun pays ne pourra mener à lui seul*" a conclu le Président.

Retrait de la directive sur les services portuaires

Rappelant que le Parlement avait rejeté, lors de sa session de janvier à Strasbourg le projet de directive sur les services portuaires, le Président a informé l'Assemblée de la décision de la Commission européenne de retirer ce texte. La procédure législative est donc définitivement close.

Changements à l'ordre du jour

Le vote du rapport de Jean Louis Cottigny (PSE, FR) prévu initialement mardi a été reporté, à la demande du groupe PPE-DE à mercredi ;

Martin Schulz (PSE, DE) et Daniel Cohn-Bendit (Verts/ALE, DE) ont souligné le manque de temps de parole dont disposaient les groupes politiques pour débattre mercredi du Conseil européen et ont demandé au Président de réduire le temps de parole des institutions.

Relations extérieures

Moyen-Orient : les députés redoutent l'escalade de la violence

Les représentants des groupes politiques, du Conseil et de la Commission se sont exprimés, sans Mahmoud Abbas, au lendemain de la prise d'assaut par Tsahal d'une prison palestinienne à Jéricho. Le Président de l'Autorité Palestinienne est rentré précipitamment à Ramallah, mardi soir. La plupart des orateurs ont dénoncé l'action unilatérale d'Israël et les violences qui ont suivi en exprimant leur préoccupation pour le processus de paix.

Le président Josep BORRELL FONTELLES a déploré le retour précipité à Ramallah du président palestinien Mahmoud Abbas suite *aux terribles événements de Jéricho*" qui ont provoqué une situation violente au Proche -Orient. "*Malgré la souffrance et la déception accumulées, ce dirigeant a continué à rechercher une solution pacifique essayant d'atteindre la paix depuis années 1970*" a rappelé le Président. Sa venue au Parlement européen aurait donné aux députés l'occasion d'appuyer cette démarche. "*Cette opération militaire inutile et illégale, ces images humiliantes, cette destruction de la prison contribuent-t-elles à la sécurité d'Israël* ?" s'est interrogé le Président du Parlement . Il a confirmé, suite à son entretien de la veille avec Mahmoud Abbas, les rumeurs de prises d'otages occidentaux. "*Le Président palestinien a déclaré qu'il continuera à déployer des efforts pour empêcher la spirale de la violence et s'est engagé à venir aussi rapidement que possible au Parlement"* a conclu Josep Borrell Fontelles.

Groupes politiques

Pour le groupe PPE-DE, Hans Gert POETTERING (DE) a exprimé la tristesse de ne pouvoir entendre Mahmoud Abbas "*personne équilibrée représentant la raison et recherchant la paix*". Il a ajouté "*Il faut éviter la spirale de la violence mais se garder de tirer des conclusions trop hâtives*". Une enquête s'impose - "*avec des réponses convaincantes*" - pour savoir comment une telle opération a pu se produire mais il faut également se souvenir de l'histoire. Le PPE-DE, convaincu que la majorité des populations palestinienne et israélienne veut vivre en paix, veut encourager la solution de deux Etats coexistant dans la région dans des frontières sûres. L'UE doit exiger la fin de la violence et la libération des otages et contribuer une paix équitable dans la région.

Martin SCHULZ (PSE, DE) a estimé que "*le fait que Mahmoud Abbas ait accepté notre invitation était un signe encourageant*". Pour le président du PSE, la discussion devra reprendre "*le plus tôt possible*", et le Parlement devrait pouvoir recevoir le président de l'Autorité palestinienne à nouveau. Soulignant que deux observateurs du groupe s'étaient rendus sur place, il s'est interrogé: "*a qui cela sert ? Les réponses que l'on peut trouver dans la presse israélienne ne sont pas satisfaisantes. (...) Etait-il nécessaire d'attaquer cette prison ?(...) Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte du processus international en place* ?"

Graham WATSON (UK), au nom groupe ADLE, déplorant à son tour le retour obligé de Mahmoud Abbas s'est monté satisfait de la déclaration du Président du Parlement de la veille. "*Lorsque les trois grandes religions monothéistes se heurtent, il y a des étincelles et je n'exclus pas un embrasement de la situation*" La diplomatie européenne devrait émettre une protestation très ferme "*face au complot des forces du Royaume-Uni et des Etats-Unis qui se sont éclipsées*". Le président du groupe démocrate et libéral a toutefois insisté " *rien ne peut justifier la prise d'otages*" et a appelé à restaurer la confiance et une paix durable dans la région en appuyant Mahmoud Abbas.

Daniel COHN-BENDIT (Verts/ALE, DE) a pour sa part estimé que "*le mépris mutuel aboutit à des actions*

inhumaines" et a appelé la Commission et le Haut représentant pour la PESC, Javier Solana, à "*insister sur le fait qu'il ne peut plus y avoir de politique unilatérale, d'un côté comme de l'autre*". Pour le coprésident du groupe des Verts-ALE, "l*'avenir de cette région est sacrifié pour le résultat d'une élection*".

Selon Francis WURTZ (FR, GUE/NGL), la rapidité avec laquelle le Président palestinien a accepté l'invitation prouve l'importance qu'il attachait à sa visite au Parlement européen. Seule la gravité de la situation a pu motiver sa décision de repartir. Cette opération humiliante a eu des conséquences inévitables - la prise d'otages - et interpelle l'Union européenne à plusieurs titres. "*Le gouvernement israélien a violé de façon flagrante l'accord du Royaume-Uni conclu avec les USA pour surveiller la prison de Jéricho alors qu'aucun prisonnier ne s'en est échappé*". La deuxième raison pour laquelle l'Union européenne est interpellée est "*l'attitude systématiquement complaisante de l'Union européenne vis-à-vis du gouvernement d'Ariel Sharon hier et de celui de son successeur aujourd'hui (...) qui ose prendre le risque fou d'enflammer la situation déjà explosive en Palestine et dans la région*". Cette nouvelle torpille " *la paix et ceux qui affaiblissent de plus en plus la partie la plus attachée aux solutions pacifiques des Palestiniens et en premier lieu le Président Mahmoud Abbas*". Le Président du groupe GUE a indiqué qu'il fera trois propositions précises le lendemain matin à la Conférence des présidents pour une réaction immédiate en ce qui concerne notre Parlement pour exprimer de façon visible et solennelle son attachement aux droits et à une paix juste au Proche-Orient.

Pour les non inscrits, Irena BELOHORSKÁ (SK) a estimé "regrettable" que Mahmoud Abbas "n'ait pas pu venir présenter ses idées" devant le Parlement. "J'aurais *apprécié que l'on ait pu offrir la main tendue du Parlement européen pour la paix*" a-t-elle déclaré.

Affaires étrangères

Elmar BROK (PPE-DE, DE), président de la commission des Affaires étrangères du Parlement, a fait part de son inquiétude pour l'avenir de cette région du monde. Les espoirs suscités par les accords d'Oslo et la récente victoire du Hamas aux élections législatives placent le président élu des Palestiniens dans un rôle de médiateur. Le retrait des observateurs britanniques et américains a fait perdre toute légitimité au Quartet. Le problème est que ceux qui ont perdu les élections et qui veulent abandonner la violence ne se font pas entendre au Moyen-Orient.

Edward McMILLAN-SCOTT (PPE/DE, UK) qui était à tête de la mission d'observation du Parlement lors des élections législatives, a rappelé que Mahmoud Abbas avait été élu librement Président de l'Autorité palestinienne. Les dernières élections législatives se sont également déroulées librement, malgré des conditions difficiles. La présence du Président palestinien au Parlement aurait témoigné de sa volonté d'accepter les valeurs européennes de démocratie et de liberté de la presse. "*Le paradoxe est que les deux pays, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui prônent en parole ces valeurs dans le monde arabe ne font rien pour renforcer la sécurité dans la région* a souligné le député en appelant de ses vœux une déclaration du Conseil : "*nous avons besoin d'explications tant au niveau européen qu'au niveau international*" a-t-il conclu.

Députée francophone

Véronique De KEYSER (PSE, BE), qui a dirigé la délégation de l'Union européenne pour observer les élections en Palestine, a estimé que les derniers événements ne doivent rien au destin, ni au hasard. "*La mise en scène, aujourd'hui, de prisonniers, à moitié nus, avec un bandeau sur les yeux et les bras attachés ne doit rien au hasard dans un pays écorché. Un rien peut entraîner la violence et l'affaire des cartoons (NDLR : des caricatures de Mahomet) n'est pas si loin*". Pour la députée belge, "*nous sommes aujourd'hui devant un fait extrêmement grave, qui cherche à miner l'homme qui était le garant de la stabilité non seulement d'Israël, mais aussi d'une lutte pour entraîner le Hamas vers la voie de la pacification. (...) Nous devons dénoncer avec fermeté ce qui s'est passé hier*".

Conseil

Au nom de la Présidence du Conseil, Hans WINKLER a exprimé son "regret" et sa "préoccupation" face au risque d'escalade de la violence au Proche-Orient. Pour autant, "*il ne s'agit pas de réagir trop rapidement. Le Conseil va examiner toutes les mesures à mettre en place*" a-t-il indiqué. Le Ministre a en outre demandé à Israël et à l'Autorité Palestinienne de "*faire montre de modération afin de prévenir toute escalade*". Il a également rejoint Daniel Cohn-Bendit dans la condamnation de "toute politique unilatérale", qui n'est selon lui "*pas une voie pour la recherche d'une solution au Proche-Orient*". Pour le président en exercice du Conseil, l'assaut de la prison de Jéricho "*est une action qui vise à interrompre le processus de paix et ne correspond pas aux valeurs que nous souhaitons défendre*".

Commission européenne

Au nom de la Commission, José Manuel BARROSO a partagé les regrets des députés suite à l'annulation de l'intervention de Mahmoud Abbas. Lors d'une réunion avec le Président palestinien intervenue la veille, la commissaire chargée des relations extérieures Benita FERRERO-WALDNER a fait part de l'appui de la Commission à la recherche d'une solution pacifique au Moyen-Orient et a condamné sans ambigüité toute forme de violence, quelle que soit son origine. La situation est extrêmement grave dans la région et la Commission déplore la prise d'otages et l'attaque des installations européennes. "*Personne n'a davantage aidé le peuple palestinien que l'Union européenne, je lance un appel en faveur d'une paix équitable fondée sur deux Etats et contre toute forme de violence envers les institutions et les ressortissants de l'Union européenne*".

Le Parlement "très préoccupé par la situation en Belarus"

Suite aux évènements des derniers jours intervenus lors de la campagne des élections présidentielles en Belarus, la Conférence des Présidents du Parlement Européen lors de sa réunion du 16 mars 2006 a déploré l'arrestation de nombreux opposants politiques, journalistes et militants d'ONG.

La Conférence des présidents du Parlement européen, au cours de sa réunion du 16 mars, après l'arrestation d'un grand nombre d'hommes politiques du parti d'opposition, de journalistes et de militants d'ONG en Belarus, a déploré ces mesures qui remettent sérieusement en cause le caractère démocratique des prochaines élections et contredisent tous les principes de la démocratie. Elle exige la libération immédiate des personnes arrêtées.

Au cours de l'année écoulée, le Parlement européen s'est, à plusieurs reprises, exprimé sur la situation en Belarus. Dans sa dernière résolution, du 16 février 2006, il a déploré la détérioration continue de la situation politique et les violations persistantes des droits civils et des droits fondamentaux de la population bélarussienne.'

Les députés européens ont dénoncé vigoureusement les agressions aveugles dont sont victimes les médias, les journalistes, les membres de l'opposition, les défenseurs des droits de l'homme et les minorités'.

Le président du Parlement, Josep Borrell Fontelles, a condamné aujourd'hui fermement ces agissements et a demandé une nouvelle fois aux autorités biélorusses de respecter les normes internationales et l'engagement pris, dans le cadre de l'OSCE et des Nations unies, de garantir l'égalité des droits de tous les candidats à faire la campagne.

"*Je regrette vivement que les autorités biélorusses aient refusé d'accorder un visa d'entrée aux membres de la délégation ad hoc du Parlement européen afin de lui permettre d'observer le scrutin présidentiel. Je veux rappeler une nouvelle fois aux autorités biélarusses que tout nouveau progrès des relations de l'UE*

avec le Belarus continuera de dépendre des progrès réalisés sur la voie de la démocratisation et de la réforme dans le pays, et, en particulier, de la tenue d'élections présidentielles transparentes et équitables".

Les membres suivants des partis de l'opposition sont actuellement arrêtés :
Siarhiej Malčyk, Viktar Sazonau, Vadzim Sarančukou, Andrej Pisalnik, Mikoła Lemianouski, Alaksiej Trubkin ,Siaržuk Hudzilin,Jauhien Vaukauviec,Aleoe Čyrejka, Vital Brouka,Vasil Leučanka,Tacciana Klimovič, Šymanski de Dzmitry,Ryhor Bakijevič, Anatol Labiedźka, Siarhiej Niarouny et Vincuk Viačorka, 4 personnes de plus ont été arrêtées à Pinsk parmi lesquelles Pavieł Lachnovičet et 6 autres personnes à Svietłahorsk.

Elargissement

Elargissement : les députés posent la question de la "capacité d'absorption" de l'UE

Pour plus d'information :

Marjory van den BROEKE
(Strasbourg) Tél. :(33-3) 881 74337
(Bruxelles) Tél. :(32-2) 28 44304
(32) 0498.983.586
e-mail : foreign-press@europarl.europa.eu

Elmar BROK (PPE-DE, DE)
A6-0025/2006

L'Union devrait tenir ses promesses vis-à-vis des pays candidats et futurs candidats, mais également prendre pleinement en compte la capacité d'absorption de l'UE, estime le Parlement. Si nécessaire, la Commission devrait proposer une étroite relation multilatérale à tous les pays qui ne se sont pas vus offrir la perspective de l'adhésion. Les pays qui ont cette perspective devraient être admis sans restriction dans ce cadre multilatéral, option intermédiaire avant la pleine adhésion.

Les députés ont adopté, jeudi 16 mars, le rapport d'Elmar BROK (PPE-DE, DE) concernant le document de stratégie pour l'élargissement 2005 proposé par la Commission. Ce rapport a été adopté par 397 voix pour, 95 contre et 37 abstentions.

La Commission européenne est invitée à présenter pour la fin de cette année un rapport sur les principes qui définissent la capacité d'absorption de l'UE. Les députés invitent également la Commission à élaborer une stratégie de communication conçue "pour répondre aux préoccupations légitimes des citoyens européens au sujet de l'élargissement et de l'intégration de l'Europe". Ils ajoutent que l'impasse dans laquelle se trouve la ratification d'un Traité constitutionnel empêche l'UE d'accroître sa capacité d'absorption et qu'aucune nouvelle adhésion ne doit être acceptée avant que les ressources budgétaires nécessaires soient disponibles.

Les députés approuvent la Commission lorsqu'elle met l'accent sur des "conditions équitables et rigoureuses" sur lesquelles asseoir des critères clairs pour chaque phase des négociations avec les pays candidats et propose de suspendre ces négociations si les conditions requises ne sont pas remplies. Ils rappellent aux pays candidats ou candidats potentiels qu'il ne suffit pas seulement d'adopter des lois pour remplir les conditions de l'adhésion, mais également de les appliquer rigoureusement et de veiller à leur respect.

La Turquie doit poursuivre sur la voie des réformes

S'agissant de la Turquie, les députés estiment qu'en 2005 les réformes ont marqué le pas, mais ils expriment l'espoir de voir l'ouverture des négociations stimuler de nouvelles réformes. Ils saluent la décision de cesser les poursuites à l'encontre de l'auteur turc Orhan Pamuk, tout en dénonçant les poursuites encore engagées à l'encontre d'autres personnes ayant exprimé leur opinion de façon non violente, et ce sur la base même du code pénal récemment adopté. La Turquie est invitée une fois de plus à lever toutes les restrictions imposées aux navires et avions chypriotes.
Les députés se félicitent en outre de l'adoption par le Conseil d'un règlement portant création d'un instru-

ment de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque dans la partie nord de l'île. Ils font également part de leur inquiétude face à la montée de la violence dans le Sud-Est de la Turquie depuis la reprise des attentats terroristes.

La décision d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Croatie est bien accueillie tout comme la décision de reconnaître à l'ancienne République yougoslave de Macédoine le statut de pays candidat. En ce qui concerne d'autres pays des Balkans occidentaux, les députés font observer que ces pays se sont vus reconnaître une "perspective européenne" au Sommet de Thessalonique en 2003. Ils se félicitent de voir l'Albanie sur le point de mener à bien les négociations de l'accord de stabilisation et d'association, mais aussi du fait que le Conseil a pris la décision d'entamer une semblable négociation avec la Bosnie-Herzégovine. Les autorités de Bosnie-Herzégovine sont invitées à revoir les accords constitutionnels de Dayton et à conjuguer démocratie et efficacité grâce à une juste représentation de tous les groupes ethniques. Il conviendrait de réduire par ailleurs l'intervention internationale dans la gestion de la Bosnie-Herzégovine.

Les députés marquent leur satisfaction face aux "progrès significatifs" accomplis par les autorités de Belgrade dans la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ils reprennent cependant à leur compte l'appel lancé par le procureur général du TPIY, Carla Del Ponte, "pour que l'ancien commandant Ratko Mladic ainsi que Radovan Karadzic soient immédiatement livrés au tribunal".

Les députés se félicitent en outre de l'ouverture imminente des négociations sur le statut définitif du Kosovo, mais sont préoccupés par le fait que l'envoyé spécial de l'ONU qualifie les relations interethniques de "toujours sombres", tout particulièrement concernant les minorités serbes et roms. Le rapport conclut que la solution au problème du statut ne peut que résider dans un Kosovo pluriethnique.

Conseil européen

Stratégie de Lisbonne : état des lieux avant le Conseil de printemps

La stratégie de Lisbonne dans la perspective de la préparation du prochain Conseil Européen de Bruxelles, les 23 et 24 mars, a fait l'objet d'une résolution du Parlement européen, adoptée mercredi 15 mars à Strasbourg. Les députés ont également débattu avec le Conseil et la Commission des chantiers prioritaires à ouvrir pour faire avancer la stratégie.

Le vote

La résolution adoptée mercredi par le Parlement européen, présentée par les groupes PPE-DE, PSE et ADLE, a été adoptée par 431 voix pour, 118 contre et 55 abstentions. Une résolution concurrente proposée par la GUE/NGL a été rejetée.

Le Parlement demande ainsi à la Commission de "relancer sa stratégie en faveur des nouveaux gisements d'emplois", notamment en demandant aux États membres de promouvoir les services de proximité, les services sociaux et d'aide aux personnes, les services culturels et les métiers de l'environnement. Les députés sont d'avis que *"des initiatives non bureaucratiques, à l'instar des chèques-service français"*, sont susceptibles de créer beaucoup d'emplois nouveaux, voire d'éliminer du travail non déclaré".

En outre, le Parlement "salue l'initiative de six chefs d'Etat et de gouvernement en vue d'établir un pacte européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes" connexe dans ses objectifs au processus de Lisbonne. Les députés invitent ainsi le Conseil et la Commission à "adopter ce pacte lors du sommet de printemps 2006".

Sur les autres dossiers, le Parlement dit attendre "avec intérêt" les délibérations du Conseil européen de printemps *"sur les questions d'énergie, qui devraient déboucher notamment sur des actions concrètes en matière d'économies d'énergie et d'utilisation efficiente des ressources ainsi que sur une intensification des mesures visant à encourager les énergies renouvelables",* afin de respecter les engagements du protocole de Kyoto. Du côté du nucléaire, le Parlement *"rappelle que l'Europe bénéficie d'une expertise, reconnue mondialement"* dans ce domaine, et y voit une réponse à la dépendance énergétique et au changement climatique.

Les députés reconnaissent en outre *"le rôle que joue actuellement, dans le maintien de la sécurité de l'approvisionnement en électricité, une énergie nucléaire qui constitue une composante importante de la palette énergétique et évite quelque 312 millions de tonnes d'émissions de CO2 par an".*

Pour un transfert de la charge fiscale des travailleurs vers les pollueurs

La résolution adoptée mercredi signale également "les possibilités offertes par les éco-innovations et les écotechnologies, pour lesquelles la demande mondiale est en augmentation constante", et préconise "un transfert de la charge fiscale du travail vers l'exploitation des ressources et la dégradation de l'environnement". La Commission et les Etats membres se voient ainsi invités à explorer cette piste, et à "réduire le soutien financier aux mesures qui présentent un risque pour l'environnement".

Le Parlement demande par ailleurs aux Etats membres de "parvenir au plus vite à établir une totale liberté de circulation des citoyens et travailleurs dans l'UE", tout en travaillant à promouvoir la qualité du travail, l'action contre la pauvreté et l'intégration sociale.

Le texte adopté demande également aux Etats membres de *"s'employer à inventorier tous les obstacles qui s'opposent à la progression de la natalité, y compris ceux qui sont extérieur à l'environnement de travail"*, comme les politiques fiscales, l'accès au logement ou les structures de garde des enfants.

Des séniors actifs... car en bonne santé

Implicitement, les députés en appellent en outre à remettre en question l'âge de la retraite : "en raison du vieillissement de la population, la demande de services de soins de santé et de soins de longue durée augmente" constatent-ils, appelant à investir dans les mesures visant à prévenir les maladies de longue durée. Car, est-il ajouté, *"les individus sont d'autant plus en mesure de demeurer actifs et de continuer à travailler qu'ils peuvent rester en bonne santé".*

En matière de recherche et développement, le Parlement souligne le *"déséquilibre dans la proportion de chercheurs travaillant dans le secteur privé"* de l'UE (50%) par rapport aux Etats-Unis (80%), et demande des mesures "permettant d'améliorer la mobilité des chercheurs". En outre, les députés estiment que *"les universités doivent avoir la possibilité d'investir leur savoir dans de nouvelles sociétés et de se procurer des moyens additionnels par des brevets et licences".*

Evaluer l'impact de "l'immigration choisie" sur les économies des pays d'origine

Sur l'immigration enfin, le Parlement considère *"qu'il y a lieu d'encourager les politiques d'immigration qui tendent à faciliter l'insertion des migrants des points de vue économique, social et juridique de façon à atténuer les problèmes démographiques".* Un plaidoyer pour *"l'immigration choisie"* telle que prônée en France et en Grande-Bretagne ? Pas vraiment : *"les politiques d'immigration qui accordent la priorité aux travailleurs qualifiés engendrent aussi l'effet direct opposé d'affaiblir les économies des pays d'origine de ces immigrés".* Les députés demandent cependant une évaluation sur ce dernier point.

Le débat

Conseil

Le président en exercice du Conseil, Hans WINKLER, a estimé que "les Etats membres ont la responsabilité de développer des partenariats pour la croissance et l'emploi. Il est aussi important de nouer des partenariats avec la société civile (...) Il importe de mener une discussion la plus ouverte possible pour résoudre les problèmes politiques et sociaux de notre union". Selon lui, l'Europe "doit faire face à de nouveaux défis", parmi lesquels l'augmentation de la concurrence et les questions de sécurité énergétique.

Pour le Ministre autrichien toutefois, les signes de l'avenir sont assez prometteurs. Parmi eux, la reprise de la croissance économique : *"Cette reprise donne à l'Union la possibilité d'assurer des réformes structurelles"* a-t-il indiqué. Il a en outre invité à "continuer les efforts concrets qui ont été entrepris pour que tout le monde participe aux programmes nationaux mis en place". Parmi eux, les citoyens européens, auxquels il faudrait faire comprendre, selon le Président du Conseil, que "ces mesures sont rationnelles, utiles et efficaces".

Hans WINKLER a ainsi demandé *"l'engagement des pays membres, mais également des recommandations de la part de la Commission".* Dans la stratégie de Lisbonne, il est prévu que l'innovation doit être le moteur de l'avenir. Il est ainsi prévu que d'ici 2010, 3% du budget soit consacré à la recherche" a-t-il déclaré, reconnaissant l'insuffisance des 1,9% engagés aujourd'hui. Il s'est également prononcé pour faciliter l'accès des sponsors privés dans les universités, pour un renforcement du potentiel des PME et pour un allègement du "fardeau administratif" supporté par les entreprises. Egalement au rang des priorités pour la Présidence du Conseil, la lutte contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée. Enfin, au chapitre de l'énergie, Hans Winkler a exprimé son *"espoir"* de voir le prochain Conseil européen donner une "impulsion dynamique" à l'Europe de l'énergie.

Commission

Pour José Manuel BARROSO, le Conseil européen de la semaine prochaine intervient à un moment important avec les premiers signes de reprise de la confiance des consommateurs et des investissements. L'an passé, le Parlement avait donné son appui à la révision "audacieuse" de la politique économique européenne proposée par la Commission. Pour le Conseil de printemps, la Commission propose un certain nombre d'actions prioritaires pour la croissance et l'emploi:

Tout d'abord, **les 25 programmes nationaux de réforme** représentent une première étape. Les mois à venir la Commission travaillera étroitement avec les États membres à la mise en œuvre de ces programmes nationaux. Les réunions parlementaires communes entre le Parlement européen et les représentants des parlements nationaux sur la stratégie de Lisbonne initiées par le Parlement ont joué un rôle important à cet égard : "*dans le cadre de ce partenariat, tout le monde a quelque chose à offrir et tout le monde a quelque chose à apprendre*".

La libre circulation des travailleurs est un second aspect important. José Manuel BARROSO s'est déclaré en accord avec la proposition de résolution du Parlement, en faveur "*d'une libre circulation totale des citoyens et des travailleurs au sein de l'UE ainsi qu'avec la promotion de la qualité du travail sous tous ses aspects*". Une analyse récente de la Commission montre clairement que la mobilité des travailleurs des nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale a eu des effets principalement positifs sur l'Europe des 15. *"C'est la raison pour laquelle la Commission accueille favorablement l'annonce récente de plusieurs pays de lever les restrictions à la libre circulation des travailleurs".*

Le défi de la mondialisation : dans un monde généralisé, aucun État membre ne peut agir indépendamment et le nationalisme économique n'est pas de mise. *"Défendre les champions nationaux à court terme, revient généralement à terminer à les reléguer en deuxième division à long terme"* a souligné le président de la Commission. Il a précisé que la Commission "interviendra si les sociétés abusent d'une position dominante sur le marché" car elle est légalement responsable de l'application des règles de concurrence et de la protection des consommateurs.

Le renforcement du marché intérieur : le défi de la mondialisation appelle un renforcement du marché intérieur et la libre prestation de services en représente un élément essentiel. Remerciant le Parlement pour sa première lecture de la directive de services. José Manuel BARROSO a assuré que les amendements, généralement basés sur un large consensus, seront retenus par la Commission qui répondra à ce signal politique. Le mois prochain la Commission présentera une proposition modifiée qui sera en grande partie basée en cette première lecture et sur les discussions au Conseil.

Une stratégie énergétique intégrée : les défis d'énergie du 21ème siècle exigent une réponse forte et efficace. Après une longue période de stabilité relative, la sûreté des approvisionnements en énergie n'est plus acquise. Seule une réponse européenne, basée sur la durabilité, la compétitivité et la sécurité, peut relever l'importance de ce défi. Dans son Livre vert la Commission a mis en lumière six actions clés : il s'agit notamment de créer un marché européen vraiment unique de l'électricité et du gaz et d'accélérer la transition vers une économie à faible teneur en CO2 en utilisant de nouvelles énergies. *"Nous devons changer non seulement l'approvisionnement énergétique mais la demande énergétique".* Enfin, une approche plus cohérente et intégrée des relations avec les pays tiers devra être recherchée dans les forums internationaux. Le président de la Commission a rappelé que la base même de l'UE était une politique européenne commune du charbon et de l'acier, deux secteurs considérés comme les plus sensibles en termes d'intérêts stratégiques nationaux des États membres à ce moment-là.

La dimension sociale : la cohésion sociale doit être considérée comme une partie intégrante de la stratégie de croissance et de création d'emplois : *"La Commission a réellement conscience de la nécessité d'assurer des emplois de haute qualité et d'éviter des conditions de travail périlleuses"* a précisé José Manuel BARROSO. C'est pourquoi elle a proposé le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation qui complétera les efforts des États membres en liaison avec es partenaires sociaux.

La recherche de l'excellence : l'avenir économique de l'Europe dépend de la disponibilité d'un personnel

mieux formé et qualifié, avec une gamme complète des compétences et l'adaptabilité exigée par *"une économie de la connaissance"*. C'est pourquoi l'investissement dans l'enseignement supérieur doit être renforcé sensiblement. La Commission propose un objectif de 2 % du PIB d'ici 2010. En même temps il convient de renforcer les dépenses de R&D pour atteindre 3% du PNB d'ici 2010. "Ce qui signifie des objectifs nationaux plus ambitieux et des mesures adéquates pour les réaliser". Pour faire face à la fuite des cerveaux, la Commission, à la recherche de l'excellence, a proposé la création d'un Institut européen de technologie.

Enfin, le président de la Commission a insisté sur la nécessité d'être cohérent au niveau des prochaines perspectives financières. *Le "trilogue du 21 mars représentera un moment décisif pour les perspectives de croissance et d'emplois"* a conclu le Président de la Commission.

Groupes politiques

Hans-Gert POETTERING (PPE-DE, DE), s'exprimant au nom de son groupe, s'est dit "heureux" d'entendre l'engagement de la Commission et de son président en faveur de la stratégie. Il a en outre remercié José Manuel Barroso pour son *"recul"* vis à vis du *"nationalisme économique"* en vogue dans certains Etats de l'Union, synonyme selon lui à terme d'"effondrement économique" pour l'Europe. Il a en outre réaffirmé la "priorité considérable" que représente le processus de Lisbonne, qui, selon lui, devrait se voir reconduit au-delà de l'échéance de 2010, et associer davantage les parlements nationaux aux institutions de l'Union. "*Nous avons fait de cette question une priorité au sein de notre groupe*" a-t-il indiqué. Hans-Gert Poettering a en outre exhorté les gouvernements à respecter leurs engagements pour que la directive services "avance", et réaffirmé le "*besoin d'esprit commun et de mesures concrètes pour la liberté et la création d'emplois*" au sein de l'Union. Il a également salué la proposition de la Commission de créer des instituts technologiques européens, qui pourraient selon lui constituer des réseaux avec les différents centres technologiques de l'Union.

Martin SCHULZ (DE) pour le groupe socialiste a rappelé que la stratégie de Lisbonne devait constituer la première réponse européenne au défi de la mondialisation. L'Union européenne qui voulait devenir la société de la connaissance la plus développée du monde n'arrive pas encore à faire des choix entre les niveaux de décision européen et national. Le président du groupe socialiste a déploré les coupes sombres opérées dans le budget européen par le Conseil au niveau des dépenses d'éducation. "*Les dirigeants européens se comportent en épiciers en ce qui concerne les perspectives financières et par ailleurs, lors des sommets européens pérorent sur l'importance des objectifs de Lisbonne*". Il y a là un manque de cohérence alors que l'Union européenne a besoin d'investir dans l'éducation, la formation et la recherche. Le député a insisté sur la nécessité pour son groupe de veiller à ne pas utiliser l'argument de la mondialisation pour réduire le niveau des prestations sociales. "*Le Conseil et la Commission devraient en tenir compte pour la directive services et tenir leurs promesses*" a-t-il conclu.

Graham WATSON (ADLE, UK) a dénoncé le "*fossé entre ceux qui souhaitent avancer et ceux qui souhaitent reculer*", et estimé que l'"*on ne peut pas rejeter le libre-échange en faveur du patriotisme économique*". Pour le Président des libéraux-démocrates, "*la concurrence loyale doit être privilégiée, au lieu d'être sapée par le protectionnisme. (...) les fusions-acquisitions doivent pouvoir se faire comme il se doit pour relever le défi de la concurrence au niveau mondial*". Graham Watson a en outre estimé que "la *Commission sera testée sur ces actions face à cette attaque sur le marché intérieur*", et souhaité que le Conseil de printemps accélère les transpositions de directives en faveur de la libre circulation des services, des travailleurs et des capitaux.

Au nom du groupe des Verts/ALE, Rebecca HARMS (DE), a souligné que la stratégie de Lisbonne n'était plus du tout la même qu'à l'origine avec les impératifs actuels des objectifs sociaux et de durabilité. La représentante du groupe des Verts-ALE a insisté sur le besoin "d'une politique fiscale courageuse" et sur la nécessité de définir "*une politique énergétique permettant de sortir de la dépendance du pétrole*". Elle a fait remarquer que l'énergie électrique n'était pas moins chère dans les Etats membres utilisant le nucléaire. Enfin, la députée a déclaré qu'il fallait faire confiance à Neelie Kroes en matière de concurrence sur le marché énergétique.

Pour Francis WURTZ (GUE/NGL, FR), "la Commission aurait dû appeler sa stratégie de Lisbonne "Janus" du nom de la célèbre divinité romaine habituellement représentée avec deux visages, l'un tourné vers l'avenir, l'autre vers le passé". Pour le Président de la GUE, "l'un de ces visages est avenant", annonçant davantage d'emplois et soulignant l'importance de la recherche, de l'éducation, de l'innovation, et de la solidité du tissu industriel. Pourquoi, dès lors, y-aurait-il des difficultés à convaincre les citoyens que ces réformes sont positives ? "*C'est qu'il y a l'autre visage de la stratégie de Lisbonne, tourné, lui, vers les lancinantes obsessions libérales des dirigeants de l'Union*", a déclaré Francis Wurtz, citant entre autres exemples les réformes des retraites et de la santé. "*Ne comptez pas sur nous pour expliquer (aux salariés qui se mobilisent) qu'ils se trompent*" a-t-il déclaré, en concluant que "*les deux volets de Lisbonne sont incompatibles*".

Jens Peter BONDE (IND-DEM, DK) a rappelé qu'après les "non" néerlandais et français, la constitution semblait morte et enterrée et qu'une pause de réflexion s'imposait. Après la ratification de plusieurs pays, "*la question qui se pose est l'avenir de ce processus qui conditionne l'adhésion de tous les citoyens européens*".

Brian CROWLEY (UEN, IR) s'est interrogé : "*que souhaite-t-on tirer de cette stratégie de Lisbonne* ?" Pour le Président de l'UEN, il faut "concentrer le tir" sur l'éducation, la formation, la dimension démographique et humaine. "*Il nous faudrait une stratégie réaliste*" a-t-il estimé, ajoutant que "ce sont aux Etats-membre d'agir". "Il faudrait des cibles très précises", parmi lesquelles la réforme des retraites, "*pour qu'il y ait un retour sur investissement*".

Pour les Non inscrits, Leopold RUTOWICZ (PL) a souligné l'importance d'une stratégie visant l'amélioration de la sécurité énergétique. Le développement des biocarburants et de la biomasse permettrait de s'adapter aux nouvelles conditions du marché. "*Le protectionnisme n'améliore pas la situation*" a conclu le député en se référant au discours du Président allemand de la veille.

Députés francophones

Pour Robert GOEBBELS (PSE, L), "*une stratégie sans les moyens est comme un Napoléon sans armée : impuissante et finalement inutile*". "Des perspectives financières chétives, des budgets nationaux en déséquilibre, un budget communautaire qui représente moins d'un tiers du seul déficit du budget américain : l'Union en est-elle donc réduite à des gesticulations ?" a demandé le député luxembourgeois. Estimant que "*le Parlement se refuse parfois à regarder la vérité en face*", il a souligné l'impact positif de l'immigration sur l'économie. Au chapitre de la recherche, il a dénoncé "*l'accès trop bureaucratique aux fonds européens", ainsi que "le manque de coopération entre entreprises et universités*". En matière énergétique, Robert Goebbels a suggéré une alliance des pays consommateurs "*pour contrebalancer les cartels et les oligopoles qui dominent le secteur du pétrole et du gaz*". En matière démographique, il a souhaité "*l'intégration des séniors dans la vie sociétale*", car, rappelle-t-il, "*le gain de dix, vingt ans d'espérance de vie, pour des populations généralement bien formées et en bonne santé, est une grande chance*".

Selon Pierre JONCKHEER (BE), vice président du Groupe des Vert-ALE, "*la mise en œuvre des politiques économiques, sociales, environnementales dépend, pour une part importante, des Etats et des Régions"*. "La Commission a un rôle unique à remplir pour que le marché européen se construise sur la coopération et la solidarité entre les Etats - et non exclusivement sur la concurrence entre règles nationales - et sur l'égalité de traitement des citoyens et des travailleurs des 25 Etats membres". Trois devoirs précis lui incombent : la libre-circulation et le droit au travail des citoyens des nouveaux Etats Membres. "*La Commission doit dire clairement aux Etats qu'ils doivent abandonner leurs clauses restrictives nationales*". Sur la proposition de directive Services, "*la Commission doit clairement abandonner le principe du pays d'origine et proposer une amélioration de la directive sur le détachement des travailleurs*" pour assurer une égalité effective de traitement. Sur l'évolution de la fiscalité en Europe, la Commission a proposé une base harmonisée pour la taxation des entreprises. Elle doit aller plus loin et proposer un taux minimum commun. La Commission devrait également proposer en 2007/2008 un plan d'ensemble visant à créer des recettes européennes pour alimenter le budget de l'Union et financer des programmes transnationaux en matière de

recherche, d'éducation et de culture qui sont aujourd'hui dramatiquement limités".

Harlem DESIR (PSE, FR) a estimé que depuis 2005, "*la stratégie de Lisbonne est mieux connue, elle a été débattue dans les Etats membres. Les programmes nationaux de réforme ont été adoptés. C'est un progrès, mais c'est à peu près le seul*" a-t-il déclaré, jugeant en réalité la stratégie "ensablée dans des perspectives financières lilliputiennes, dans une croissance anémiée au sein de la zone euro", énumérant les parents pauvres du budget européen. Harlem Désir a en outre estimé que "*le social n'est pas l'ennemi de la compétitivité*", citant l'exemple des pays nordiques qui "*ont su mener à bien des réformes parce qu'ils les ont négociées et parce qu'elles sont accompagnées non seulement de nouvelles souplesses économiques, mais d'importantes contreparties pour les travailleurs*". Le député français a en outre estimé que "*l'une des choses qui manque le plus aujourd'hui à la relance de la croissance, c'est la faiblesse de la demande intérieure, c'est la confiance des consommateurs, c'est la relance du pouvoir d'achat, c'est un partage plus équitable des revenus et de la valeur ajoutée entre ce qui va aux actionnaires et ce qui va à la rémunération des salariés*".

Pour Françoise GROSSETÊTE (PPE-DE, FR), le prochain Sommet de printemps devrait "*répondre aux défis de notre époque et défis environnementaux, défis de la politique énergétique, prise en compte des attentes de notre jeunesse, devoir de reconnaissance de nos anciens, de plus en plus nombreux, et cela suppose des infrastructures adaptées*". La société en pleine mutation est une source inquiétude pour les concitoyens. Aussi l'Union européenne doit elle les accompagner et savoir devancer les difficultés des prochaines décennies. "*L'État-providence des années 80 n'est plus la réponse. Nous devons concilier flexibilité et sécurité, trouver d'autres voies pour donner la priorité à l'emploi, redonner la confiance à nos concitoyens. Cette confiance permettrait d'encourager l'initiative privée et de garder les chercheurs européens"*. La députée a plaidé pour une Europe sans tabous "qui ose donc parler du nucléaire et d'indépendance énergétique". Déplorant la coupe budgétaire affectant Erasmus, elle a ajouté "*mais sans budget adapté, à quoi servent les discours"* ? Se refusant à choisir, entre les grands réseaux transeuropéens et Galileo, elle a rappelé qu'il il faut achever le marché intérieur avec de meilleures communications et soutenir, en particulier, le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin. "*Parler, parler ... il est temps de passer aux actes*! (…) *La stratégie de Lisbonne, c'est le seul antidote aux protectionnismes nationaux"* a conclu la députée.

Conseil

En réponse aux différents intervenants, le Président en exercice du Conseil Hans WINKLER a souhaité "*parvenir avec la Commission à des résultats très concrets*". "*Il y a beaucoup de sujets que le Conseil européen devrait saisir à bras le corps, mais tout ne pourra pas se faire à l'occasion de ce sommet*". Il a en outre indiqué que "*la stratégie de durabilité sera revue et corrigée en 2006 et jouera le rôle d'une poutre maîtresse*". Il a également "*récusé avec vigueur*" le fait que certains remettent en question la légalité de poursuivre le processus de ratification de la Constitution européenne. Selon lui, "*il n'est pas question de remettre en cause le processus de ratification, qui est parfaitement légal*". Sur la question de la "flex-sécurité" du modèle scandinave, Hans Winkler a estimé qu'"*il s'agit de flexibilité par la sécurité", et qu'"il va de soi qu'il s'agit de trouver un rapport équilibré entre les d*eux".

Commission

Le commissaire Gunther VERHEUGEN a insisté sur la nouvelle qualification de la croissance qui doit désormais "*être durable et acceptable sur le plan social".* La question fondamentale est de savoir si l'Union européenne dans le cadre de la mondialisation sera capable de créer suffisamment d'emplois de bonne qualité. Il est temps d'opter pour un changement de cap vers une société qui met la politique de l'éducation au service de l'intégration et non de la discrimination. Par exemple, les femmes devraient pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale. Le marché intérieur a besoin de politiques adaptées à la concurrence internationale. Le Commissaire a mis en garde contre "*le patriotisme économique*" qui resurgit dans la pensée économique pensée économique de certains pays. Il a également appelé les entreprises "*à réinvestir leurs bénéfices considérables plutôt qu'à ne songer qu'à faire des opérations de rachats*".

Enfin, le commissaire a souligné l'importance, pour faire converger les efforts de compétitivité, du débat po-

litique engagé par le Parlement européen avec les parlements nationaux.

Droits de la femme/Egalité des chances

Mettre fin aux trafics sexuels et instituer une journée contre la traite des êtres humains

Pour plus d'information :
Lena KRAFT
(Strasbourg) Tél. :(33-3) 881 72420
(Bruxelles) Tél. :(32-2) 28 43411
e-mail : femm-press@europarl.europa.eu

Martina IOVCHEVA
(Bruxelles) Tél : (32-2) 284.07.64

Les députés ont à nouveau fermement condamné le trafic des êtres humains à des fins sexuelles, en particulier des femmes et des enfants. Dans une résolution adoptée ce jour, dans le droit fil du séminaire du 8 mars sur la prostitution forcée pendant les événements sportifs, le Parlement propose des stratégies pour combattre ce fléau. Les députés appellent à lancer une campagne européenne d'information pour sensibiliser le grand public et réduire la demande.

Les députés ont à nouveau fermement condamné le trafic des êtres humains à des fins sexuelles, en particulier des femmes et des enfants. Dans une résolution adoptée ce jour, dans le droit fil du séminaire du 8 mars sur la prostitution forcée pendant les événements sportifs, le Parlement propose des stratégies pour combattre ce fléau. Les députés appellent à lancer une campagne européenne d'information pour sensibiliser le grand public et réduire la demande.

Le Parlement européen invite la Commission et les États membres à lancer une campagne à l'échelle européenne au cours des manifestations sportives internationales en général, visant à informer et éduquer le grand public, en particulier les sportifs et les supporters, sur la problématique et la portée de la prostitution forcée et de la traite des êtres humains, mais surtout - et c'est là l'aspect le plus important - à réduire la demande en sensibilisant les clients potentiels. En particulier, les députés estiment que les médias et les personnalités connues du monde du sport, pourraient avoir une influence positive sur les changements de mentalité et de comportement de la population.

La Commission et les États membres sont invités à lancer une campagne de prévention s'adressant aux victimes potentielles, les informant sur les risques et les dangers de se retrouver prises au piège dans les réseaux de traite des êtres humains et, par conséquent, de devenir des victimes de la prostitution forcée et de l'exploitation sexuelle.

Le Parlement se félicite de la campagne mise en place par le Conseil national des femmes allemandes et plaide en faveur d'une coopération transnationale et d'un échange de bonnes pratiques; souligne la nécessité d'une campagne intégrée à l'échelon européen; invite par conséquent les États membres à lancer et promouvoir la campagne en coopération étroite avec toutes les parties concernées, c'est-à-dire les ONG, la police, les services répressifs, les églises et les services médicaux.

Dans la perspective de la prochaine coupe du Monde de football, les Etats membres sont invités à mettre en place une ligne d'assistance téléphonique multilingue (un numéro vert), suivie par une campagne de communication visible. Il s'agira de fournir les informations nécessaires et d'aider les femmes forcées à la prostitution et les autres victimes, qui se trouvent souvent isolées dans des unités d'habitation ou des zones

industrielles, ne parlent pas la langue du pays de transit ou de destination et ne disposent pas des informations de base leur permettant de savoir à qui s'adresser et quelles mesures prendre. Une campagne de sensibilisation ciblée devrait notamment fournir des informations et des conseils destinés à aider les femmes dans leur recherche de logement et d'aide judiciaire. Les députés invitent également le Comité olympique international, la FIFA, l'UEFA, l'association allemande de football et d'autres ainsi que des sportifs à exprimer leur soutien à la campagne.

Le Parlement réitère sa demande visant à lancer – dès cette année – une journée de lutte contre la traite des êtres humains. La résolution rappelle la nécessité de rassembler des données concernant la traite des êtres humains au niveau de l'UE et d'associer étroitement Europol et Eurojust dans la lutte contre ce fléau. Les députés engagent instamment tous les États membres à ratifier la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui fixe des normes minimales de protection des victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, ainsi qu'à mettre en œuvre la directive 2004/81/CE.

Un nouvel institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Pour plus d'information :
Lena KRAFT
(Strasbourg) Tél. :(33-3) 881 72420
(Bruxelles) Tél. :(32-2) 28 43411
e-mail : femm-press@europarl.europa.eu

Martina IOVCHEVA
(Bruxelles) Tél : (32-2) 284.07.64

Lissy GRÖNER et Amalia SARTORI (PSE et PPE-DE, DE, IT)
A6-0043/2006

Le futur Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour gagner en efficacité devrait bénéficier d'un champ d'action plus précis, selon un rapport de 1ère lecture de Lissy GRÖNER (PSE, DE) et Amalia SARTORIi (PPE-DE, IT) adopté ce matin. Les députés réclament également des garanties concernant l'équilibre entre hommes et femmes au sein du conseil d'administration de l'institut.

Les députés ont adopté une résolution législative proposée par la commission des Droits de la Femme soutenant fermement le projet de création d'un Institut européen indépendant pour l'égalité des genres par 362 voix pour, 263 contre et 18 abstentions. Le Parlement souhaite que l'Institut soit opérationnel "dès que possible" et, en tout cas, dans un délai maximum de douze mois après l'entrée en vigueur du règlement portant sur sa création. Les gouvernements de l'UE n'ont pas encore statué sur le siège de cet Institut.

Les députés proposent que cet Institut soit davantage proactif et que le centre de gravité de son travail se déplace de la simple collecte et enregistrement des données concernant l'égalité hommes/ femmes vers l'analyse de ces données "en vue de permettre à l'UE de promouvoir et mettre en œuvre efficacement une politique d'égalité. Ce qui fait défaut aux niveaux communautaire et national, c'est "la capacité de mettre en commun des analyses et de concevoir des solutions novatrices, notamment pour l'intégration de la dimension de genre », estiment les députés.

Pour le conseil d'administration de l'Institut, dont les membres seront désignés par la Commission, le Conseil et le Parlement européen, les députés préconisent d'aboutir à une représentation égale entre hommes et femmes et au moins de garantir que la représentation de chacun des sexes ne soit pas infé-

rieure à 40 %.

Mieux intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques communautaires

Dans la perspective de la Journée internationale de la femme, Vladimír Špidla, commissaire en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, a annoncé le 1er mars la mise en œuvre de ce nouvel institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes destiné à aider les institutions européennes et les États membres à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe.

Selon le Commissaire, cet institut constituera "*un centre d'excellence indépendant au niveau européen*" qui assurera la collecte, l'analyse et la diffusion des données fiables et comparables dont les décideurs ont besoin. Il disposera d'un centre de documentation et d'une bibliothèque ouverts au public.

Cet institut stimulera la recherche et les échanges d'expériences entre décideurs, experts et parties prenantes sur les mesures en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes par des manifestations telles que conférences, campagnes et séminaires. Une autre tâche importante consistera à élaborer des instruments destinés à mieux intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques communautaires.

La création d'un institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été demandée par le Conseil européen de juin 2004 ainsi que par le Parlement européen. Cet institut commencera ses activités douze mois après l'adoption par le Parlement et le Conseil du règlement qui l'instituera et devrait être opérationnel en 2007. L'Institut sera subventionné par la Commission, l'enveloppe budgétaire proposée étant de 52,5 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Sport

Déclaration contre le racisme dans le football

A l'initiative d'Emine Bozkurt (PSE, NL), de Claude Moraes (PSE, UK), de Christopher Heaton-Harris (PPE/DE, UK), de Cem Özdemir (Verts/ALE, DE) et d'Alexander Alvaro (ADLE, DE), 423 députés ont signé une déclaration sur la lutte contre le racisme dans le football.

Après les incidents racistes graves qui ont eu lieu en Europe lors de matchs de football, une déclaration ayant rallié la signature de nombreux députés européens rappelle qu'en vertu du traité instituant la Communauté européenne (article 13), l'un des objectifs de l'Union européenne est la protection contre la discrimination fondée sur l'origine ethnique et la nationalité.

"*Les joueurs de football, comme les autres travailleurs, ont le droit de travailler dans un environnement sans racisme* ", soulignent les signataires en évoquant la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes. La déclaration condamne fermement toutes les formes de racisme pendant les matchs de football, tant sur le terrain qu'en dehors.

Les députés rendent hommage à "*l'excellent travail*" accompli par des organisations comme l'UEFA ou le réseau FARE dans la lutte contre ces problèmes. Tous ceux qui jouissent d'une forte notoriété dans le football sont invités à s'exprimer régulièrement contre le racisme. Les députés demandent aux fédérations nationales de football, ligues, clubs, syndicats de joueurs et groupes de supporters de mettre en œuvre les bonnes pratiques de l'UEFA, notamment son plan d'action en dix points. L'UEFA et tous les autres organisateurs de compétitions européens sont priés de faire en sorte que les arbitres aient la possibilité, dans le respect de règles claires et strictes, d'interrompre des matchs, ou d'y mettre fin, en cas d'actes racistes graves. Selon les députés, l'UEFA et tous les autres organisateurs de compétitions européens devraient envisager la possibilité d'imposer des sanctions sportives aux fédérations nationales et aux clubs dont les supporters ou les joueurs commettent des infractions racistes graves, y compris la possibilité d'exclure les récidivistes de leurs compétitions.

La déclaration, accompagnée du nom des signataires sera envoyée, au Conseil, à la Commission et aux gouvernements des États membres.

Politique régionale

Non aux délocalisations subventionnées par l'UE

Pour plus d'information :

Richard FREEDMAN
Tél : (32-2) 284.14.48
region-press@europarl.europa.eu

Alain HUTCHINSON (PSE, BE)
A6-0013/2006

Les députés européens souhaitent que la Commission pénalise sévèrement les sociétés bénéficiaires d'une aide financière de l'UE qui délocalisent leurs activités dans un délai de sept ans. Le Parlement européen exige que les pratiques qui ne favorisent ni la cohésion économique ni l'objectif stratégique du plein emploi - comme les relocalisations injustifiées susceptibles de faire disparaître des postes de travail - ne soient en aucun cas financées par des fonds européens.

Après un débat nourri, les députés ont d'approuvé à une large majorité un rapport sur un sujet sensible, les délocalisations d'entreprises européennes. "Les délocalisations ont le plus souvent des conséquences économiques importantes pour la région qui les subit et entraîne souvent des pertes d'emplois et des drames pour les familles qui en sont victimes" a souligné le rapporteur socialiste belge, Alain HUTCHINSON.

Après avoir rappelé que la politique de développement régional a pour objectif de favoriser le développement des régions de l'Union européenne et que les aides publiques ne doivent pas stimuler les délocalisations d'activités économiques, le rapport propose l'adoption de mesures, tant au niveau communautaire qu'au niveau national, de manière à prévenir les conséquences négatives potentielles des délocalisations sur le développement économique et les drames sociaux qui en découlent. "*En l'absence d'une meilleure coordination des systèmes sociaux nationaux, il est devenu impératif d'adopter une stratégie européenne globale de prévention, d'encadrement et de suivi des délocalisations d'entreprises à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur de l'Union*" a précisé le rapporteur.

Le Parlement demande à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que la politique régionale européenne ne puisse constituer un encouragement à la délocalisation d'entreprises. Les députés soutiennent la proposition de la Commission destinée à sanctionner les entreprises qui ont bénéficié d'une aide de l'Union européenne et qui délocalisent leurs activités dans un délai de sept ans. Ils demandent également qu'en cas de non respect des législations nationales et internationales ces mêmes entreprises ne puissent plus bénéficier d'aides publiques à destination de leur nouveau lieu d'activités

La Commission est invitée à envisager des mesures à l'égard des délocalisations dites "*inversées*", à savoir celles qui entraînent une détérioration des conditions de l'emploi sans déplacement de l'activité de l'entreprise. Selon les députés, l'octroi et le maintien d'aides publiques au bénéfice des entreprises doivent être subordonnés à des engagements précis dans le domaine de l'emploi et du développement local.

Des sanctions plus sévères pour les entreprises bénéficiaires d'une aide publique qui délocalisent

Le Parlement suggère à la Commission d'élaborer un dispositif visant à sanctionner plus sévèrement les entreprises ayant bénéficié d'une aide publique qui délocalisent tout ou partie de leurs activités à l'extérieur

de l'Union européenne**.**

La Commission devrait, selon les députés inclure des clauses sociales dans les traités internationaux et la mise en œuvre de ces clauses sociales devrait être soutenue par des mesures positives et des mesures d'incitation en faveur des pays et des entreprises qui s'y conforment.

Le Parlement soutient la proposition de la Commission qui vise à créer un Fonds de globalisation destiné à prévenir et à traiter les chocs économiques et sociaux résultant de restructurations et de délocalisations.

Enfin, les députés estiment également que les conséquences de nombreuses délocalisations doivent conduire "*à une réflexion ouverte et constructive" sur la question de "la création d'un véritable espace social européen*". A cet égard, le dialogue social a un rôle majeur à jouer dans la prévention des délocalisations et dans le traitement de leurs effets.

Par ailleurs, les députés veulent pouvoir disposer d'un outil permettant l'accès à une information plus précise. Ils proposent donc de confier à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de Dublin une mission d'étude, d'évaluation et de suivi du phénomène des délocalisations en vue "*d'objectiver leurs incidences sur les plans économique, social et sur la politique de cohésion et du développement régional*". La Fondation devra, notamment, faire le bilan des emplois créés et perdus en tenant compte de l'aspect qualitatif et formuler des propositions au Parlement sous forme de rapports périodiques.

En France, 13 500 emplois délocalisés par an

Une étude de l'INSEE publiée en avril 2005 par Patrick Aubert et Patrick Sillard, "Délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française", révèle qu'entre 1995 et 2001, quelque 95.000 emplois ont été perdus dans l'industrie en France et délocalisés à l'étranger, soit 13.500 emplois par an en moyenne, dont un peu plus de la moitié au profit de pays en développement. Les pays où les salaires sont peu élevés représentent un peu moins de la moitié des destinations des délocalisations, la Chine venant en tête, loin devant l'Europe de l'Est, l'Afrique du Nord, l'Amérique du Sud et d'autres pays asiatiques. (voir lien ci-dessous).

Politique sociale

Prévoir et anticiper les conséquences sociales des restructurations

Pour plus d'information :
Constanze BECKERHOFF
(Strasbourg) Tél. :(33-3) 881 73780
(Bruxelles) Tél. :(32-2) 28 44302
(32) 0498.983.550
e-mail : empl-press@europarl.europa.eu

Jean Louis COTTIGNY (PSE, FR)
A6-0031/206

Le rapport de Jean-Louis COTTIGNY (PSE, FR), adopté mercredi 15 mars par l'Assemblée plénière, souligne l'importance de la prévention des conséquences sociales des restructurations. Avec ce texte sur les "restructurations et l'emploi", les députés demandent la mise en place de nouveaux outils pour mieux aborder ces questions.

Les députés estiment que *"les restructurations ne doivent pas être synonymes de reculs sociaux et de perte de substance économique à condition cependant qu'elles soient correctement anticipées",* et que "*les mesures de prévention des entreprises et l'action publique contribuent à les accompagner dans de bonnes conditions et que "les entreprises les préviennent grâce à la formation continue de leurs travailleurs*". Autant de conditions qui, selon le rapport adopté mercredi par 463 voix pour, 142 contre et 58 abstentions, *"ne sont pas souvent réunies".*

Les députés ajoutent que les restructurations des entreprises ne devraient intervenir "que lorsqu'elles sont justifiées, c'est à dire pour sauver des emplois ou améliorer la compétitivité et le développement économique des entreprises", et que "*l'Union est promoteur de l'ouverture du marché et devrait proposer des mesures et des moyens financiers pour mieux anticiper et accompagner les restructurations et leurs conséquences sociales*".

Les députés préconisent en outre une réorientation des fonds FEDER et FSE vers l'aide aux PME. Ils souhaitent également que "*les programmes financiers en discussion pour les années 2007-2013 soient orientés davantage sur l'anticipation et la gestion des restructurations, en particulier dans les zones de concentration sectorielle élevée, et que les fonds reçoivent une allocation financière adaptée à cette ambition*".

Les aides devraient par ailleurs être consacrées aux salariés licenciés. Le Parlement invite à ne pas limiter les aides à l'aspect structurel des restructurations, "*pour savoir prendre en compte la dimension humaine de ces enjeux en faisant de l'aide personnalisée aux travailleurs une priorité*", et à "*prendre en compte les "effets cachés*" des restructurations, comme ceux portant sur la santé des travailleurs".

Outre une pleine application des volets sociaux de l'acquis communautaire, les députés demandent une réforme des aides d'Etat *"pour les rediriger au maximum vers les domaines qui contribuent le plus à la croissance et à l'emploi",* et que ces aides soient utilisées plus facilement "si elles ne créent pas de distorsions de concurrence dans le marché commun".

Les députés demandent en outre *"de meilleurs contrôles et une meilleure traçabilité de l'utilisation des fonds communautaires afin de garantir leur bonne utilisation et d'éviter qu'ils soient détournés pour des ob-*

jets connexes, spéculatifs ou administratifs et afin d'exclure qu'ils puissent participer au financement des délocalisations". Le rapport préconise également "*que les entreprises bénéficiant d'une aide au titre des fonds de l'Union qui délocalisent entièrement ou en partie leur production ne puissent à nouveau bénéficier d'aides communautaires pour une période de sept ans et puissent se voir demander le remboursement des aides, afin d'éviter un tourisme des subventions*".

Pour les députés, "*les critères pour l'attribution de l'aide communautaire ne devraient pas seulement comprendre la taille et la localisation de l'entreprise sur le territoire de l'Union : il conviendrait également de prendre en compte les intérêts des PME.* Les députés souhaitent également *"qu'il soit tenu compte aussi du fait qu'une entreprise prend également des dispositions en matière de processus d'adaptation dans son plan d'entreprise, notamment si elle s'investit dans la formation professionnelle et continue*".

Le rapport demande également à la Commission de "*continuer à œuvrer pour un cadre communautaire relatif à la protection des droits des travailleurs en cas de restructuration*", et qu'en l'absence d´une réaction adéquate de la part des partenaires sociaux, une proposition de directive soit formulée. En outre, il est demandé à la Commission de "*proposer un guichet européen sur Internet pour tous les citoyens, les pouvoirs locaux, les partenaires sociaux et les entreprises concernées, qui leur permette de s'informer sur la problématique des restructurations*".

Agriculture

Spécialités régionales : le Parlement tient à des normes d'étiquetage strictes

Pour plus d'information :
Lorinc REDEI
Tél : 0032.2. 283.23.79
lorinc.redei@europarl.europa.eu

Friedrich-Wilhelm GRAEFE ZU BARINGDORF (Verts/ALE, DE)
A6-0033/2006 et A6-0034/2006

Le Parlement a adopté, jeudi 16 mars, deux rapports de Wilhelm GRAEFE zu BARINGDORF (Verts/ALE, DE). Le texte porte sur une proposition de la Commission visant à adapter la législation européenne sur la protection et l'étiquetage des "spécialités régionales", et préconise des normes élevées d'identification pour ces produits.

Dans un arbitrage récent, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a imposé à la Commission européenne d'améliorer l'accès des non-ressortissants de l'UE au système européen d'octroi de ces dénominations géographiques protégées. La Commission a ainsi transmis une proposition visant à adapter les règlements européens concernés. Cette législation porte sur trois catégories de produits: les appellations d'origine protégées (AOP) (tels que le roquefort) qui doivent être fabriquées, transformées et préparées dans une zone géographique donnée, au moyen d'une méthode spécifique et reconnue; les produits d'indication géographique protégée (IGP) (tels que la Newcastle Brown Ale) qui doivent présenter un lien entre au moins une étape de la production, du traitement ou de la préparation avec la région, la localité ou le pays d'origine; et les spécialités traditionnelles garanties (STG) (telles que la Kriek, bière belge aromatisée à la cerise) sont caractérisées par une composition traditionnelle, soit par une méthode de traitement ou de préparation traditionnelle.

Le Parlement européen a adopté les deux rapports en procédure de consultation, donnant ainsi son avis sur les révisions proposées, rédigés par Friedrich-Wilhelm Graefe zu Baringdorf (Verts/ALE, DE).

Les députés invitent le Conseil à "*ne mettre en œuvre que les modifications (au règlement) rendues nécessaires par la décision arbitrale de l'OMC et à débattre, sans tenir compte du facteur temps, des éléments de la proposition de la Commission*" qui vont bien au-delà. Ils proposent également que le registre soit publié sur Internet et que le système actuel d'étiquetage soit rendu plus clair grâce à l'introduction de codes couleurs spécifiques pour les différents types de protection.

Tout en acceptant des organes d'inspection privés, les députés craignent que le fait de confier aux États membres le soin d'enregistrer les produits d'AOP, d'IGP ou les STG ne complique le système actuel. Ils invitent dès lors la Commission européenne à examiner la question de savoir si une agence spéciale ou une des agences de la Communauté déjà en place n'est pas en mesure de mieux assurer la gestion du registre communautaire.

Finalement, le Parlement souhaite maintenir une distinction claire sur l'étiquette entre l'appellation des produits AOP, IGP et STG et l'origine du produit. Selon la législation actuelle, un ressortissant d'un pays tiers peut demander à l'UE la protection pour un produit venant de sa région et ainsi accéder au système euro-

péen de protection des produits agricoles. Ceci peut induire en erreur le consommateur qui peut croire que le produit en question est issu du territoire de l'UE. C'est pourquoi, les députés proposent que le lieu d'origine et de transformation de produits agricoles ou denrées alimentaires vendus sous un nom enregistré soit indiqué sur l'étiquette. Les députés ont par ailleurs exclu que le logo communautaire soit utilisé pour des indications de pays tiers afin de ne pas semer la confusion chez le consommateur. En outre, si la demande d'enregistrement d'un produit agricole ou d'une denrée alimentaire émane d'un groupement de pays tiers, la Commission doit pouvoir demander toutes les informations nécessaires prouvant la compatibilité avec les dispositions communautaires.

Justice et affaires intérieures

Mandat d'arrêt européen : Le Parlement en appelle aux Etats membres

Pour plus d'informations :
Maria ANDRÉS MARIN
(Strasbourg) Tél. :(33-3) 881 73603
(Bruxelles) Tél. :(32-2) 28 44299
(32) 0498.983.590
e-mail : libe-press@europarl.europa.eu

Le rapport d'Adeline HAZAN (PSE, FR), adopté mercredi 15 mars par 521 voix pour, 99 contre et 36 abstentions, dénonce les difficultés dans la mise en œuvre du mandat d'arrêt européen et adresse pour recommandation au Conseil de veiller au respect du principe de reconnaissance mutuelle.

Le mandat d'arrêt européen (MAE), instauré en juin 2002, pose le principe de reconnaissance mutuelle en pierre angulaire de la coopération judiciaire. Le MAE rend ainsi la procédure plus rapide et plus simple : toute la procédure politique et administrative est supprimée au profit d'une procédure judiciaire. Le MAE est défini dans la décision-cadre du 13 juin 2002 comme "*toute décision judiciaire adoptée par un État membre en vue de l'arrestation ou de la remise par un autre État membre d'une personne aux fins de l'exercice de poursuites pénales, l'exécution d'une peine ou l'exécution d'une mesure de sûreté privative de liberté*".

Selon les députés, la mise en œuvre du MAE marque un net progrès pour remédier aux insuffisances de la procédure traditionnelle d'extradition. Cependant, "*des difficultés subsistent, souvent liées aux modalités de transposition choisies, qui pourraient réduire l'efficacité du MAE*" estiment-ils. Certains Etats membres auraient effectué des choix de transposition contestables, voire contraires à la décision-cadre : "*plusieurs Etats membres tendent à revenir à des éléments du système traditionnel d'extradition (...) en dépit de ses inconvénients*" indiquait le rapporteur Adeline Hazan, dans un document de travail.

Le Parlement recommande ainsi au Conseil de "s'assurer que les Etats membres ne réintroduisent pas le contrôle systématique de la double incrimination pour leurs ressortissants" (selon ce principe, la remise peut être subordonnée à la condition que le fait pour lequel est demandée la remise constitue une infraction en application du droit de l'État membre d'exécution). Les députés souhaitent également que le Conseil fasse annuellement rapport au Parlement sur le sujet, et conduise avec la Commission une "*évaluation objective, impartiale et plus approfondie des difficultés rencontrées par les praticiens de la justice des différents Etats membres*". Ils demandent en outre au Conseil de veiller à ce que les Etats membre ne mettent pas à mal le principe de la reconnaissance mutuelle en imposant au juge exécutant un MAE d'en contrôler systématiquement la conformité avec les droits fondamentaux, *"ce qui entraînerait le risque de discriminations".*

Les députés souhaitent en outre que le MAE soit intégré dans le "*premier pilier*", et non dans le troisième grâce à la "passerelle" prévue à l'article 42 du Traité, "afin de donner un caractère pleinement démocratique et une plus grande efficacité aux mesures prises dans le cadre de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice".

Protection civile

Catastrophes naturelles : le Parlement pour un instrument de réaction rapide

Pour plus d'information :
Piotr Zalewski
envi-press@europarl.europa.eu
Tél : (32-2) 283.22.32

Dimitrios PAPADIMOULIS (GUE/NGL, GR)
A6-0027/2006

Les catastrophes naturelles de 2004-2005, comme le tsunami en Asie, le cyclone Katrina, les inondations en Europe centrale, la sécheresse et les feux en Espagne et au Portugal ont souligné le besoin d'une action plus efficace au niveau européen, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. Les eurodéputés ont adopté mardi 14 mars un rapport sur une proposition de la Commission visant à mettre sur pied de nouveaux outils.

La Commission européenne propose de mettre sur pied un nouvel instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures, dans la période 2007-2013. Le Parlement a adopté le rapport de Dimitrios PAPADIMOULIS (GUE/NGL, EL) par 606 voix pour, 27 contre et 15 abstentions.

Le volet "*solidarité*" est développé avec la proposition d'un "*fonds européen de solidarité*", dont la commission du développement régional a débattu sur la base du rapport de Rolf Berend (PPE-DE, DE), qui devrait être soumis à la plénière en avril. Le fonds de solidarité a été créé suite aux inondations de 2002, et nécessite quelques améliorations.

L'instrument de préparation et de réaction rapide constituera la nouvelle base légale pour accorder un soutien financier communautaire en faveur d'action de protection civile après une catastrophe naturelle. La proposition de la Commission se base sur les instruments existants, en élargissant et en définissant plus en détail les actions éligibles pour des fonds. Cette assistance européenne vise à soutenir et compléter l'action des Etats membres pour la protection des personnes et de l'environnement.

Par leur vote, les députés ont suggéré trois changements principaux à la proposition d'origine : la base légale, le budget et le champ d'application du nouveau règlement, qu'ils souhaitent étendre aux actions hors de l'UE.

Base légale

Les députés considèrent que l'objectif principal du règlement est la protection de la santé des personnes et de l'environnement. Ils souhaitent changer de base légale en utilisant l'article 175 du Traité CE (qui implique la codécision) plutôt que l'article 308 mentionné par la Commission. L'article 308 est utilisé si le Traité ne confère pas les pouvoirs nécessaires pour agir au niveau communautaire (unanimité requise au Conseil, consultation du Parlement). A noter que la commission des Affaires juridiques partage l'avis de la Commission européenne sur ce point.

Le projet de résolution législative en tête du rapport, appelle le Conseil et la Commission à considérer l'opinion du Parlement comme s'il s'agissait d'une première lecture en codécision, et non d'une simple

consultation.

Champ d'application

Si la proposition de la Commission ne concerne pas la prévention, les députés ont jugé essentielles les mesures préventives, et recommandent de modifier l'intitulé du règlement pour y inclure des éléments en ce sens : "*Cet instrument assurera une plus grande visibilité de la solidarité communautaire envers les pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne, confrontés à des urgences majeures résultant de catastrophes naturelles, industrielles ou technologiques, pollution marine comprise ou d'actes de terrorisme, en facilitant la fourniture d'une assistance mutuelle par la mobilisation des moyens d'intervention des États membres*", estiment les députés. Alors que la Commission parle de "protéger les personnes, l'environnement et les biens" face aux catastrophes naturelles, ils suggèrent d'y ajouter "*la santé et la sécurité publique*" ainsi que "*l'héritage culturel*".

Le spectre des actions éligibles au financement dans le cadre du nouveau règlement est large : la proposition d'origine identifie 14 catégories d'action éligibles, à son article 4. Le texte adopté apporte des précisions et de nouvelles tâches à couvrir. Les députés suggèrent en outre des critères additionnels à prendre en compte avant d'accorder une assistance financière.

Budget

La proposition de la Commission fait état d'un budget indicatif de 173 millions d'euros pour la période 2007-2013. Les amendements visant à étendre le champ d'application à la prévention et le financement aux actions menées hors UE aboutissent à la proposition d'y ajouter quelque 105 millions, pour un total de 278 millions d'euros pour sept ans. Ce montant a également été soutenu par la commission des Libertés civiles. Cependant, le chiffre indiqué reste indicatif, en l'attente d'un accord sur les perspectives financières.

Santé publique

Un programme d'action européen pour la santé

Pour plus d'information :
Piotr Zalewski
envi-press@europarl.europa.eu
Tél : (32-2) 283.22.32

Antonios TRAKATELLIS (PPE-DE, GR)
A6-0030/2006

Quel rôle l'Union européenne peut-elle jouer en matière de santé ? Pour le Parlement européen, il s'agit d'un rôle important qui intervient en complément de l'action des Etats membres. Comment ? Par le biais d'un nouveau programme communautaire, d'une durée de sept ans, consacré au secteur de la santé et dont les citoyens devraient grandement bénéficier.

Les députés veulent allouer 1 500 millions d'euros sur 7 ans au nouveau programme d'action communautaire dans le domaine de la santé. Même si les États membres restent souverains dans l'organisation des services de santé, l'Union a un rôle complémentaire à jouer et le Parlement souhaite qu'elle joue ce rôle à plein.

Le Parlement européen a déjà dit son opposition au niveau trop modeste des perspectives financières 2007-2013 envisagées par le Conseil européen en décembre. Et la commission de l'Environnement et de la Santé n'entend pas brader les ambitions de l'Union dans des domaines qui touchent de près au bien-être des citoyens. C'est le cas pour la santé. Pour le Dr Antonios TRAKATELLIS (PPE-DE, EL), rapporteur pour ce programme santé 2007-2013, "*"*. Cette adéquation n'est pas assurée, à mon avis, dans le programme proposé. Aussi ai je proposé "*un relèvement du montant en raison des nouveaux objectifs et actions de ce programme. Je suis sûr que le Conseil et la Commission européenne comprendront que cette proposition est absolument logique." Le rapporteur qui avait bénéficié d'un large support de la commission* de l'Environnement et de la Santé a été largement suivi par l'Assemblée plénière qui a adopté son rapport à mains levées à une large majorité.

Le commissaire Markos KYPRIANOU, lors de la session plénière a accueilli favorablement un grand nombre des amendements introduits par le Parlement mais a averti les députés du risque de coupes importantes dans le budget du programme après conclusion de l'accord sur les perspectives financières. *"Si les choses restent dans l'état où elles étaient en décembre, nous terminerons avec moins d'argent en 2007 qu'en 2006, ce qui mettrait en péril un grand nombre d'actions proposées, il faudra réévaluer le programme après l'accord sur les perspectives financières"*, a-t-il précisé.

A l'origine, la Commission européenne suggérait un seul programme d'action pour la santé et la protection des consommateurs, doté d'un montant global de 1 203 millions d'euros, dont 969 millions pour le volet de la santé. La Commission invoquait des raisons de synergie et d'efficacité, mais le Parlement, tout en encourageant les synergies administratives, a considéré que les deux aspects, qui relèvent de bases juridiques différentes (art 152 et 153 TCE) et où l'Union a des compétences différentes, devaient être scindés en deux programmes distincts. La commission du Marché intérieur et de la Protection des consommateurs a adopté ce qui est désormais un autre programme distinct le 20 février, sans en changer l'enveloppe initiale de 233

millions d'euros. Le commissaire KYPRIANOU a fait remarquer que la Commission "*continue à estimer qu'il y a un bénéfice à maintenir un programme unique"*, rejetant les amendements qui ont divisé le programme.

Pour le Parlement, la santé est un domaine très important, où les citoyens ont beaucoup à gagner d'une action européenne ambitieuse, même si la compétence essentielle de l'organisation des soins et de leur financement reste du ressort des États. Le nouveau programme européen vise à protéger les citoyens contre les menaces pour la santé, à améliorer l'efficacité des systèmes nationaux de santé, à promouvoir des modes de vie sains. Le rapport identifie des causes d'inégalités en matière de santé qui ont des répercussions sur la prévention et sur l'optimisation des soins notamment dans les nouveaux États membres. Les députés demandent des mesures en vue de réduire ces inégalités observées en matière de santé concernant la durée de vie moyenne des citoyens, leur état de santé et leur accès aux soins.

Pour les députés, il faut aussi rechercher un haut niveau de protection de la santé à travers toutes les politiques européennes, réduire les inégalités entre et au sein des États membres pour garantir l'accès aux soins pour tous selon des normes comparables et sans discrimination, faciliter la mobilité des patients et, pour ce faire, accroître la transparence entre les systèmes nationaux de santé. Les députés souhaitent une plus grande coopération transfrontalière notamment pour le traitement des maladies rares, pour l'échange d'information sur les services et traitements accessibles et sur les remboursements. Le programme inclut aussi des actions spécifiques pour la prévention des risques, pour l'information des praticiens et du public, pour l'échange des bonnes pratiques. Les députés ont également soutenu un amendement demandant que "*la médecine complémentaire et alternative*" soit incluse dans les actions soutenues par le programme

Plaidant en faveur d'un programme ambitieux de santé, Linda McAvan (PSE, UK) a déclaré *"Nous savons que le public est sceptique sur l'Europe mais si les personnes nous voient intervenir sur des choses qui leur tiennent à cœur ils pourraient se sentir plus favorables à l'Europe".*

Il incombe maintenant au Conseil des ministres, en tant que co-législateur avec le Parlement de définir sa position sur les amendements adoptés par les députés. Si le Conseil accepte tous les amendements du Parlement, la législation sera adoptée dans sa forme modifiée. Si le Conseil rejette l'un de ces amendements ou en ajoute un autre, le texte reviendra au Parlement pour une deuxième lecture.

Environnement

Les députés veulent éradiquer la pollution au mercure

Marios MATSAKIS (ADLE, CY)
A6-0044/2006

Les députés considèrent que la stratégie communautaire de la Commission destinée à réduire les émissions de mercure ainsi que l'offre et la demande au niveau européen - en vue d'y mettre fin à terme -, à gérer les excédents et à protéger la population contre une exposition au mercure est un pas en avant dans la bonne direction mais ils estiment que les actions proposées doivent être suivies de dispositions législatives.

Le rapport d'initiative de Marios MATSAKIS (ADLE, CY) adopté ce jour répond à une communication de la Commission qui envisage 20 actions destinées à réduire les émissions de mercure, la concentration de cette substance dans l'environnement et l'exposition des êtres humains. Ces actions prévoient l'introduction progressive d'une interdiction d'exportation de mercure en provenance de l'UE (d'ici 2011) l'emploi dans la mesure du possible de produits de substitution, des mesures destinées à protéger les produits alimentaires ainsi que la promotion d'une action internationale.

L'UE qui est le plus grand exportateur du monde doit jouer un rôle éminent pour résoudre les problèmes mondiaux liés au mercure.

Le mercure qui est vendu librement sur le marché mondial est persistant et peut se transformer naturellement en méthylmercure, sa forme la plus toxique. Le méthylmercure traverse aisément la barrière placentaire et la barrière hémato-encéphalique, risquant de perturber le développement mental avant même la naissance. L'exposition des femmes en âge de procréer ainsi que des enfants suscite dès lors les plus grandes craintes.

La principale source d'exposition au mercure pour la majorité de la population des pays développés réside dans l'inhalation de la vapeur de mercure provenant des amalgames dentaires. Quant à l'exposition au méthylmercure, elle est liée le plus souvent au régime alimentaire et se concentre surtout dans la chaîne alimentaire aquatique, rendant particulièrement vulnérables les populations à forte consommation de poisson et de fruits de mer.

Le rapport souligne l'importance que revêt la proposition préventive de la Commission consistant à supprimer progressivement les exportations en provenance de la Communauté de mercure métallique et de ses composés et demande de veiller à ce qu'une interdiction des exportations de mercure entre en vigueur dans l'UE dès que cela sera matériellement possible, et en 2010 au plus tard.

L'utilisation du mercure décline, à la fois aux niveaux mondiaux et de l'UE, mais certaines utilisations significatives demeurent. Les principales utilisations globales sont l'exploitation de l'or, les batteries et l'industrie alcaline du chlore. Une directive limite d'ores et déjà l'utilisation du mercure dans les batteries.

Une nouvelle directive concernant les batteries et les accumulateurs actuellement négociée en procédure de conciliation devrait encore réduire les niveaux admissibles du mercure dans ces produits communs.

Environnement contaminé en Guyane

L'utilisation du mercure dans l'exploitation de l'or est connue pour être significative en Guyane française. La forme liquide et volatile du métal sert à extraire et purifier l'or et semble constituer une source majeure de

contamination de l'environnement en Guyane. Les niveaux d'imprégnation des populations amérindiennes ont indiqué des valeurs supérieures aux normes établies par l'Organisation mondiale de la santé, en relation étroite avec l'importance et la fréquence de consommation des poissons.

La Commission est invitée à présenter, avant septembre 2006, des propositions de mesures juridiquement contraignantes destinées à faire en sorte que tout le mercure provenant de l'industrie du chlore et de la soude soit "*stocké dans des conditions sûres, dans des lieux sécurisés, surveillés en permanence et situés dans des zones permettant une intervention immédiate et efficace en cas de besoin*". Le rapport demande à la Commission de mettre fin progressivement à l'utilisation d'installations de production de chlore et de soude par électrolyse à cathode de mercure dès que possible avec pour objectif un arrêt complet en 2020 comme l'industrie s'y est volontairement engagée.

Le rapport de Marios Matsakis souligne, en outre, l'importance d'appliquer le principe pollueur-payeur au stockage des excédents de mercure et demande instamment que le stockage en lieu sûr du mercure excédentaire soit intégralement financé par les secteurs industriels responsables de sa production.

Les députés demandent à la Commission de veiller par ailleurs à ce qu'aucune production primaire européenne de mercure ne pénètre sur le marché européen ou mondial. Ils se félicitent que le Conseil reconnaisse, dans ses conclusions, les problèmes environnementaux et sociaux entraînés par la fermeture des mines de mercure établies de longue date à Almadén (Espagne) et recommandent que des mesures de compensation adéquates soient prises.

Le rapport souligne que la combustion du charbon est la source principale d'émissions de mercure et demande à la Commission de mettre en place, dans les meilleurs délais, des valeurs limites d'émission de mercure - ainsi que des limites locales de qualité de l'air.

Limiter l'utilisation du mercure dans les amalgames dentaires avant la fin de 2007

Les députés appuient la proposition de la Commission visant à demander à un groupe d'experts d'évaluer tout risque lié à l'utilisation du mercure dans les appareils médicaux, les vaccins et dans les amalgames dentaires. En particulier, les députés attendent de la Commission une proposition avant la fin 2007 pour limiter l'utilisation du mercure dans les amalgames dentaires. La Commission est invitée à réfléchir à des mesures en vue d'éviter l'entrée des amalgames dentaires dans les flux de déchets. Ils demandent d'autres mesures, à court terme, visant à contrôler des émissions de mercure des crématoriums qui ne sont pas couvertes par le droit communautaire. Il s'agit d'une source croissante de pollution qui devrait être contrôlé au niveau de l'UE.

De manière générale, les députés demandent à la Commission de limiter la mise sur le marché et l'emploi du mercure dans l'ensemble des dispositifs de mesure et de contrôle à usage privé et professionnel (notamment dans les ménages, les établissements de santé et les écoles), tout en prévoyant des dérogations lorsqu'il n'existe pas encore de solutions de remplacement appropriées. Les instruments de mesure qui utilisent de petites quantités de mercure continueront à être autorisés - quand il n'existe pas de solution de substitution - dans des conditions soigneusement contrôlées.

Enfin, le rapport invite la Commission à sensibiliser l'opinion, en lançant des campagnes d'information, aux risques pour la santé, aux risques liés à l'exposition et aux problèmes environnementaux que peut entraîner le mercure. La Commission, dans ce contexte, est invitée à donner la priorité au financement de la communication sur les effets nocifs du mercure auprès des groupes vulnérables de la population et de faire partager les bonnes pratiques.

Budget

Budgets des institutions en 2007: priorité à la communication et à l'élargissement

Pour plus d'information :
Jean-Yves LOOG
(Strasbourg) Tél. :(33-3) 881 76712
(Bruxelles) Tél. :(32-2) 28 44652
(32) 0498.983.589
e-mail : jean-yves.loog@europarl.europa.eu

Louis GRECH (PSE, MT)
A6-0058/2006

Les députés ont adopté un rapport de Louis GRECH (PSE, MT) concernant les orientations et l'avant projet de budget des différentes institutions pour l'exercice budgétaire 2007. Améliorer la communication avec les citoyens et assurer le succès de l'élargissement sont les priorités mises en avant par le Parlement.

Le rapport déplore tout d'abord les retards pris dans l'achèvement du recrutement de personnel venant des dix nouveaux États membres et demande que tout recrutement en instance soit achevé le plus tôt possible, en tout cas avant la fin décembre 2006.

Les députés constatent que les institutions européennes ont échoué, au fil des ans, à convaincre les citoyens européens qu'elles représentaient vraiment leurs intérêts et leurs aspirations. En réponse, les services actuels d'information devraient s'améliorer et toutes les institutions appliquer une stratégie efficace accessible à tous les citoyens. Les institutions européennes sont invitées à étudier, en utilisant les ressources actuelles - sans engager aucune dépense supplémentaire importante - la faisabilité de l'installation à Bruxelles d'un centre des Maisons de l'Europe. Les citoyens devraient avoir la possibilité au "cœur de l'Europe", de participer librement dans divers domaines, par exemple, à des événements culturels et techniques, à des séminaires de formation ou à des expositions sur des thèmes particuliers. Les députés espèrent, dans un tel scénario qu'"un segment plus large de la population européenne pourra s'identifier avec la diversité intellectuelle et culturelle de tous les États membres"

Le Parlement européen pour sa part affirme son engagement de tenir de manière "*efficace, tangible et responsable*" les promesses faites aux citoyens européens et, ce faisant, d'améliorer l'image des institutions européennes et de renforcer leur crédibilité. Il s'engage à assumer ses responsabilités en tant que "seule *représentation démocratiquement élue par la population de l'Union européenne"*. Le rapport estime en outre *"absolument indispensable*" que les discussions sur une meilleure présence des médias s'accompagnent d'un examen de la structure des débats.

A propos de la dispersion et la duplication des activités du Parlement dans trois lieux de travail, le texte déplore les coûts injustifiés et exorbitants induisant "*une structure de charges hautement inefficace" qui devrait être "réexaminée dans un effort pour minimiser les coûts*".

Rappelant que l'élargissement demeure une priorité politique essentielle; les députés, insistent sur la nécessité de poursuivre les efforts des différentes institutions afin de résoudre toutes les questions administratives en suspens avant la fin de 2006.

Enfin le rapport souligne l'importance des assistants personnels pour le travail des députés et réaffirme sa position en faveur de l'adoption d'un statut, "réel et signifiant", pour les assistants parlementaires. Les députés regrettent que les progrès soient si lents en la matière et conjure le Conseil de prendre une décision.

Libre circulation des capitaux

Droit des sociétés : les députés souhaitent faciliter les modifications de capital

Pour plus d'informations :
Federico de GIROLAMO
(Bruxelles) Tél. :(32-2) 28 31389
(32) 0498.983.591
e-mail : constit-press@europarl.europa.eu

Piia-Noora KAUPPI (PPE-DE, FI)
A6-0050/2006

En approuvant le mardi 14 mars le rapport de Piia-Noora KAUPPI (PPE-DE, FI), le Parlement soutient l'initiative de la Commission visant à favoriser la compétitivité des entreprises européennes sans entraver les droits des créanciers. En amendant la seconde directive sur le droit des sociétés, les députés souhaitent réduire la charge réglementaire imposée aux sociétés anonymes.

L'objectif est de faciliter les mesures affectant le capital prises par les sociétés anonymes. La modification permettrait aux Etats membres d'éliminer certaines obligations d'information spécifiques dans certains cas, en vue de faciliter, sous certaines conditions, certaines modifications de la propriété du capital et d'arrêter une procédure légale largement harmonisée pour les créanciers dans certains cas dans le contexte d'une réduction du capital. Ainsi, les sociétés devraient être à même, en ce qui concerne la taille de leur capital, sa structure et sa propriété, de réagir plus rapidement et selon une procédure moins coûteuse et moins longue aux évolutions des marchés. Les modifications proposées accordent une grande attention à la protection des actionnaires.

La directive, qui remonte à 1976, couvre la constitution des sociétés, ainsi que le maintien et la modification de leur capital. Elle instaurait sur ce dernier point l'obligation d'informer actionnaires et créditeurs des activités d'achat et de vente. Néanmoins, cette directive aurait, selon le groupe SLIM (simplifier la législation relative au marché intérieur), abouti à une surcharge d'obligations administratives pour les sociétés. La Commission a ainsi proposé d'amender la directive sans pour autant affaiblir le droit des actionnaires et créditeurs à recevoir une information complète des décisions de l'entreprise en matière de propriété du capital.

Les députés ont ainsi suivi l'opinion du rapporteur de réduire la bureaucratie et certaines obligations d'information. En particulier, ils ont éliminé les droits de "*retrait obligatoire*" et de "*rachat obligatoire*" du champ de la directive. Ces droits introduiraient d'une part la possibilité pour l'actionnaire majoritaire, sous certaines conditions, de contraindre les actionnaires minoritaires à céder leurs titres à un prix équitable, et d'autre part un droit complémentaire pour les actionnaires minoritaires de contraindre l'actionnaire majoritaire à racheter leurs actions. Les députés ont estimé que ces droits n'aboutiraient pas à une réduction de la charge réglementaire, comme le champ de la proposition l'exige.

La proposition de la Commission fait partie du plan d'action sur le droit des sociétés et le gouvernement d'entreprise, publié en mai 2003. A présent, des consultations sont en cours auprès des différents acteurs concernés.

Développement et coopération

Parler d'une seule voix au sein du FMI...

Pour plus d'information :
Thomas DUDRAP
Tél : (32-2) 284.45.24
inta-press@europarl.europa.eu

Benoît HAMON (PSE, FR)
A6-0022/2006

Le Parlement souhaite une meilleure coordination des positions européennes au sein du FMI et encourage l'institution - actuellement en période de réforme interne - à contribuer davantage aux objectifs du Millénaire, tel est le double message du rapport de Benoît HAMON préparé par la commission des Affaires économiques et monétaires adopté mardi 14 mars.

Le Parlement insiste pour que les positions européennes au sein de la représentation de l'Union européenne soient mieux coordonnées et il invite les Etats membres à s'efforcer d'obtenir une "*constituency*" unique - en commençant par une représentation de la zone euro qui garantirait à plus long terme une représentation européenne cohérente à laquelle la présidence du Conseil Ecofin et la Commission seraient associées, sous le contrôle du Parlement européen.

Le rapport constate que le FMI a été conduit à étendre ses recommandations en s'engageant dans les politiques sociales et environnementales et que celles-ci sont liées aux politiques structurelles. La stabilité macroéconomique est une condition essentielle pour le développement harmonieux.

Les députés estiment notamment que l'institution du FMI continue à jouer un rôle important dans les domaines de la promotion d'une croissance économique mondiale équilibrée et de la stabilité des taux de change. Il contribue à faciliter le commerce international, à améliorer la capacité des pays membres à s'adapter au marché mondial; et à aider les pays membres qui connaissent des difficultés de balance des paiements.

Prendre en compte les pays les plus pauvres

Le Parlement invite le FMI à examiner, dans l'intérêt de sa propre légitimité, les possibilités de distribuer les quotes-parts et les droits de vote au sein de ses instances, de manière à ce qu'ils soient plus représentatifs de la situation de l'économie internationale et qu'ils confèrent un poids plus approprié aux économies en développement ou émergentes.

Les députés préconisent de procéder à une libéralisation graduelle, par étapes et stable du système financier des pays en développement, adaptée aux capacités institutionnelles et permettant ainsi une régulation et une gestion efficaces des mouvements de capitaux.

Ils sont fermement convaincus qu'il ne faut pas exiger une ouverture totale et sans limite des marchés des pays en développement aux importations étrangères de façon à pouvoir mettre en place une protection limitée dans le temps de certaines industries pour permettre d'engager un développement soutenu.

Le Parlement se félicite de l'accent mis par le FMI sur l'amélioration des niveaux d'éducation et de santé des pays en voie de développement et souligne que l'accroissement des dépenses publiques ainsi que l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption et l'utilisation efficace des ressources restent le moyen le plus sûr de réduire les inégalités d'accès aux biens et aux droits fondamentaux que sont la santé et l'éducation.

Institutions

Autres votes

Résultat des votes de la session plénière

Votes de jeudi 16 mars 2006

62e session de la **Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (CDHNU, Genève)**
Propositions de résolution - RC-B6-0150/2006, B6-0150/2006, B6-0151/2006, B6-0154/2006, B6-0169/2006
Résolution adoptée à main levée, avec amendements

Préparatifs pour la **réunion COP-MOP sur la diversité et la sécurité biologiques (Curitiba, Brésil)**
Proposition de résolution - B6-0170/2006
Résolution adoptée par 419 voix pour, 1 contre et 15 abstentions, avec amendements

Débats sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit

Droits de l'homme en **Moldavie** et particulièrement en Transnistrie
RC-B6-0168/2006, B6-0168/2006, B6-0174/2006, B6-0178/2006, B6-0180/2006, B6-0183/2006, B6-0186/2006
Résolution adoptée par 77 voix pour, 1contre et aucune abstention

Kazakhstan
RC-B6-0167/2006, B6-0167/2006, B6-0173/2006, B6-0175/2006, B6-0177/2006, B6-0181/2006, B6-0184/2006
Résolution adoptée par 85 voix pour, aucune contre et 2 abstentions, avec amendements

Impunité en Afrique et en particulier l'affaire Hissène Habré
RC-B6-0171/2006, B6-0171/2006, B6-0172/2006, B6-0176/2006, B6-0179/2006, B6-0182/2006, B6-0185/2006
Résolution adoptée par 85 voix pour, aucune contre et 1 abstention

Votes de mercredi 15 mars 2006

Accord de pêche entre la Communauté européenne et les États fédérés de Micronésie
Sur la proposition de règlement du Conseil relatif à la conclusion de l'accord de partenariat entre la Communauté européenne et les États fédérés de Micronésie concernant la pêche dans les États fédérés de Micronésie
(A6-0035/2006)
Rapporteur: Rosa Miguélez Ramos (PSE, ES)
Rapport adopté par 472 voix pour, 65 contre et 73 abstentions, avec amendements

Informations minimales que doivent contenir les licences de pêche
Sur la proposition de règlement du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 3690/93 du Conseil établissant un régime communautaire fixant les règles relatives aux informations minimales que doivent contenir les licences de pêche
(A6-0037/2006)

Rapporteur: Iles Braghetto (PPE-ED, IT)
Rapport adopté à main levée, avec amendements

Situation des droits de l'homme au Tchad
Proposition de résolution
(B6-0148/2006)
Résolution adoptée par acclamation

Règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes
Sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes
(A6-0057/2006)
Rapporteur: Ingeborg Gräßle (PPE-ED, DE)
Report du vote final et renvoi du rapport en commission

Quatrième Forum mondial de l'eau - Mexico
Propositions de résolution
RC-B6-0149/2006, B6-0149/2006, B6-0153/2006, B6-0155/2006, B6-0163/2006, B6-0164/2006, B6-0165/2006
Résolution adoptée à main levée, avec amendements

Protection et inclusion sociales
Sur la protection sociale et l'inclusion sociale
(A6-0028/2006)
Rapporteur: Edit Bauer (PPE-ED, SK)
Rapport adopté à main levée, avec amendements

Méthodes de pêche plus respectueuses de l'environnement
Sur des méthodes de pêche plus respectueuses de l'environnement
(A6-0019/2006)
Rapporteur: Seán Ó Neachtain (UEN,IE
Rapport adopté à main levée, avec amendements

Votes de mardi 14 mars 2006

Accord CE/Ukraine sur certains aspects des services aériens
Sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et l'Ukraine sur certains aspects des services aériens
(A6-0029/2006)
Rapporteur: Paolo Costa (ALDE, IT)
Rapport adopté à main levée

Fonds de garantie relatif aux actions extérieures
Sur la proposition de règlement du Conseil portant modification du règlement (CE, Euratom) n° 2728/94 instituant un Fonds de garantie relatif aux actions extérieures
(A6-0054/2006)
Rapporteur: Esko Seppänen (GUE/NGL, FI)
Rapport adopté à main levée

Une société de l'information pour la croissance et l'emploi
Sur une société de l'information pour la croissance et l'emploi
(A6-0036/2006)
Rapporteur: Reino Paasilinna (PES, FI)
Rapport adopté à main levée, avec amendements
.

Projet d'ordre du jour de la session

Mercredi 22 mars 2006

15:00 - 19:00
Déclaration de la Commission - Stratégie politique annuelle (en vue de la préparation du Programme de travail)
Questions orales au Conseil et à la Commission : Sécurité de l'approvisionnement énergétique
Déclaration du Conseil : Critères pour des opérations d'imposition de la paix de l'Union européenne en République démocratique du Congo
Question orale au Conseil : Révision de l'accord de Cotonou et fixation du montant du 10e FED

19:00 - 20:00, 21:00 - 24:00
Rapport MORGANTINI : L'impact sur le développement des accords de partenariat économique
Rapport LEINEN : Partis politiques européens

Jeudi 23 mars 2006

9:00 - 10:50
Rapport BUSHILL-MATTHEWS : Défis démographiques et solidarité entre générations
Rapport PARISH : Promotion de cultures à des fins non alimentaires

11:00 - 13:00
Votes
Article 43,1:
*** Rapport BARÓN CRESPO: Roues pour voitures particulières et leurs remorques (projet règl. CEE/NU)
*** Rapport BARÓN CRESPO: Systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) destinés aux véhicules automobiles (homologation)
*** Rapport BROK : Protocole à l'accord euro-méditerranéen avec l'Etat d'Israël suite à l'élargissement
***I Rapport GAUZÈS: Signification et notification dans les Etats membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale
* Rapport GAUZÈS : Compétence judiciaire, reconnaissance et exécution des décisions (extension au Danemark)
* Rapport GAUZÈS : Notification des actes judiciaires et extrajudiciaires (extension au Danemark)
Rapport THYSSEN : Programme d'action communautaire (2007-2013), volet "Consommateurs"
Rapport LEHNE : Le droit européen des contrats et la révision de l'acquis : la voie à suivre
et autres

Codes des procédures parlementaires

Série A	Rapports et recommandations
Série B	Résolutions et questions orales
Série C	Documents des autres institutions
*	Consultations
|	Procédure de coopération (1ère lecture)
||	Procédure de coopération (2ème lecture)
***	Avis conforme
***|	Procédure de codécision (1ère lecture)
***||	Procédure de codécision (2ème lecture)
***|||	Procédure de codécision (3ème lecture)

Abréviations

BE	Belgique	**IT**	Italie	**PL**	Pologne
CZ	République Tchèque	**CY**	Chypre	**PT**	Portugal
DK	Danemark	**LV**	Lettonie	**SI**	Slovénie
DE	Allemagne	**LT**	Lituanie	**SK**	Slovaquie
EE	Estonie	**LU**	Luxembourg	**FI**	Finlande
EL	Grèce	**HU**	Hongrie	**SE**	Suède
ES	Espagne	**MT**	Malte	**UK**	Royaume-Uni
FR	France	**NL**	Pays-Bas		
IE	Irlande	**AT**	Autriche		

Groupes politiques

PPE-DE	Parti populaire européen et Démocrates européens
PSE	Parti des socialistes européens
ALDE/ADLE	Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
Vert/ALE	Les Verts/Alliance libre européenne
GUE/NGL	Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
IND/DEM	Groupe de l'Indépendance et de la Démocratie
UEN	Groupe Union pour l'Europe des Nations
NI	Non-inscrits

Groupes politiques au Parlement européen

Députés au Parlement européen

Situation au 20.03.2005

	PPE/DE	PSE	ADLE	Verts / ALE	GUE/ NGL	IND / DEM	UEN	NI	Total
BE	6	7	6	2				3	**24**
CZ	14	2			6	1		1	**24**
DK	1	5	4	1	1	1	1		**14**
DE	49	23	7	13	7				**99**
EE	1	3	2						**6**
EL	11	8			4	1			**24**
ES	24	24	2	3	1				**54**
FR	17	31	11	6	3	3		7	**78**
IE	5	1	1		1	1	4		**13**
IT	23	15	12	2	7	4	9	5	**78**
CY	3		1		2				**6**
LV	3		1	1			4		**9**
LT	2	2	7				2		**13**
LU	3	1	1	1					**6**
HU	13	9	2						**24**
MT	2	3							**5**
NL	7	7	5	4	2	2			**27**
AT	6	7	1	2				2	**18**
PL	19	10	4			9	7	4	**54**
PT	9	12			3				**24**
SI	4	1	2						**7**
SK	8	3						3	**14**
FI	4	3	5	1	1				**14**
SE	5	5	3	1	2	3			**19**
UK	27	19	12	5	1	10		4	**78**
Total	**264**	**200**	**90**	**42**	**41**	**30**	**22**	**43**	**732**

Groupes politiques

PPE/DE	Parti populaire européen et Démocrates européens
PSE	Parti des socialistes européens
ADLE	Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
Verts/ALE	Les Verts/Alliance libre européenne
GUE/NGL	Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
IND/DEM	Groupe de l'Indépendance et de la Démocratie
UEN	Groupe Union pour l'Europe des Nations
NI	Non-inscrits